



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ

Entreprises engagées pour la nature : guide pour l'action



POURQUOI CE GUIDE ?

Alors que les entreprises prennent de plus en plus conscience de leurs liens avec la biodiversité, agir et mettre en place des actions concrètes deviennent incontournables.

Formaliser un plan d'actions spécifique permet ainsi à l'entreprise de contribuer à la préservation des écosystèmes, mais également de saisir des opportunités et de répondre à ses parties prenantes.

Ce guide a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de prise en compte de la biodiversité et dans la définition de leur engagement pour devenir une *Entreprises engagées pour la nature*. Il vous accompagnera tout au long du dépôt en ligne de vos engagements sur :  **Rejoindre le programme.**

Entreprises engagées pour la Nature a pour objectif la mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité. C'est un programme national qui vise à susciter des engagements concrets et à assurer la montée en puissance progressive du sujet au sein des entreprises, dans une démarche d'amélioration continue.

Ce programme et ce guide s'adressent aux entreprises de tous secteurs et de toutes tailles, quelles que soient leur connaissance et leur niveau actuel de prise en compte du sujet :

- ◆ **Si vous êtes une entreprise qui débute dans la mise en place d'une démarche pour la biodiversité** et que vous cherchez les étapes à suivre pour construire un plan d'actions efficace et crédible, ce guide vous accompagnera pas à pas dans votre projet.
- ◆ **Si vous êtes une entreprise qui possède déjà une stratégie pour la biodiversité**, alors ce guide vous permettra d'affiner votre engagement et d'approfondir votre démarche.

Repères méthodologiques du guide

Les repères méthodologiques suivants vous donnent des informations sur des points clés afin de vous aider dans votre démarche tout au long du document.



La loupe présente des ressources pour approfondir vos connaissances sur la biodiversité et mieux comprendre vos enjeux associés.



La boîte à outils propose des outils et des guides pour mener à bien votre démarche biodiversité.

Le formulaire vous indique le lien entre chaque partie de ce chapitre et le formulaire de dépôt de vos engagements.



Le formulaire Microentreprises-PME vous indique les éléments obligatoires pour les entreprises de moins de 250 salariés.



Le formulaire ETI et Grandes Entreprises vous indique les éléments obligatoires pour les entreprises de plus de 250 salariés.



L'ampoule vous indique des éclairages pour approfondir ou illustrer certains sujets.



La bulle signale les exemples et illustrations.

Pourquoi ce guide ?	2
<hr/>	
I Pourquoi s'engager pour la nature ?	4
1. Biodiversité et facteurs d'érosion : le constat alarmant des scientifiques	5
2. Un contexte national et international favorable à la mobilisation des acteurs	6
3. Pourquoi agir ?	6
4. Pourquoi s'inscrire dans l'initiative <i>Entreprises engagées pour la nature</i> ?	8
<hr/>	
II Qu'est-ce que <i>Entreprises engagées pour la nature</i> étape par étape	10
1. Adhésion de mon entreprise au programme	11
2. Engagement de mon entreprise à travers un plan d'actions volontaire	12
3. Suivi et évaluation du plan d'actions volontaire	12
<hr/>	
III Élaborer un plan d'actions en faveur de la biodiversité : aide au formulaire de dépôt de l'engagement	14
1. Comprendre : Dresser un état des lieux	15
A. Recenser ses engagements préexistants en faveur de la biodiversité   Partie B - 1	16
B. Déterminer sa proximité aux zones protégées et zones clés de biodiversité 	18
C. Cartographier ses dépendances à la biodiversité   Partie B - 2	19
D. Analyser l'impact de ses activités sur la biodiversité   Partie B - 3	22
E. Identifier les contributions positives de ses activités sur la biodiversité   Partie B - 4	24
F. Analyser ses risques et la résilience de son modèle d'affaires 	25
G. Synthétiser son état des lieux : définir ses enjeux prioritaires   Partie B - 5	26
2. Agir : Mettre en place un plan d'actions volontaire	28
A. Cadre général du plan d'actions volontaire   Partie C - 1	28
B. Définir un plan d'actions volontaire   Partie C - 2 & 3	33
3. Analyser et améliorer : Mettre en place des processus de suivi et renforcer son engagement dans le temps	41
A. S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue	41
B. Rendre compte de ses actions et valoriser sa démarche	42
<hr/>	
IV Le suivi et l'évaluation du plan d'actions	43
<hr/>	
Glossaire	45
Bibliographie	47

I / POURQUOI S'ENGAGER POUR LA NATURE ?

« SUR LES 8 MILLIONS
D'ESPÈCES ANIMALES
ET VÉGÉTALES SUR TERRE,
ENVIRON 1 MILLION SONT
AUJOURD'HUI MENACÉES
D'EXTINCTION »
(Source : IPBES, 2019)



1. BIODIVERSITÉ ET FACTEURS D'ÉROSION : LE CONSTAT ALARMANT DES SCIENTIFIQUES

DÉFINITION DE LA BIODIVERSITÉ

Diversité de l'ensemble du vivant sur terre. Elle représente à la fois la diversité des milieux, la diversité des espèces, la diversité génétique au sein d'une même espèce mais aussi toutes les relations et interactions qui existent entre ces différents milieux, espèces et individus. La biodiversité, en constante évolution, permet l'équilibre des écosystèmes et a permis le maintien de la vie sur Terre pendant les 4 derniers milliards d'années.

Enjeu capital du XXI^e siècle pour tendre vers une société durable, la biodiversité connaît aujourd'hui sa sixième extinction de masse, la seule dans l'histoire de l'humanité. Le rapport de l'IPBES¹ (la Plateforme intergouvernementales sur la biodiversité et les services écosystémiques) publié en 2019 fait un constat alarmant, en confirmant l'origine des pressions liées à l'action humaine, comme facteur majeur d'accélération de l'érosion de la biodiversité. Les différentes activités économiques génèrent de manière directe ou indirecte des pressions sur les écosystèmes, regroupées en 5 facteurs d'érosion principaux : le changement d'usage des terres et des mers, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, les pollutions, et les espèces exotiques envahissantes.

Les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité et les chiffres associés en France (source : Bilan 2022 de l'ONB)

Le changement d'usage des terres et des mers

Le développement des infrastructures, l'urbanisation et l'artificialisation des terres (dont la déforestation et la mise en culture) sont des sources de destruction, de fragmentation et de simplification d'habitats naturels et de continuités écologiques qui mettent en danger les espèces qui y vivent.

La destruction et la fragmentation des habitats naturels constituent la menace la plus importante pour la biodiversité.

En France, l'artificialisation continue de progresser à un rythme supérieur à celui de l'accroissement de la population.

Surexploitation des ressources naturelles

Les écosystèmes produisent de nombreuses ressources indispensables aux activités humaines et à la survie des espèces présentes actuellement sur Terre. Or, certaines de ces ressources sont aujourd'hui surexploitées (exploitation d'une ressource à un rythme qui ne lui permet pas de se renouveler), notamment par la production agricole, la pêche, la production d'énergie ou encore l'extraction de matériaux.

La pression liée au **prélèvement direct des espèces sauvages** et les dommages associés touche particulièrement les milieux marins.

Changement climatique

L'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne aujourd'hui un réchauffement climatique mondial et des dérèglements climatiques qui impactent tous les organismes vivants.

Le nombre annuel de jours de gel a diminué de **2,5** jours en moyenne par décennie entre 1961 et 2010 en métropole, soit environ **10** jours sur la période.

Pollutions

Les rejets d'éléments polluants dans les sols, l'eau ou encore l'air, mais aussi les pollutions sonores et lumineuses perturbent et intoxiquent les organismes vivants et déséquilibrent les écosystèmes et chaînes alimentaires.

Les ventes de produits phytosanitaires pour usage agricole ont augmenté de **15%** entre 2009-2011 et 2017-2019

Espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes sont les espèces introduites de façon volontaire ou accidentelle dans milieux dont elles ne sont pas originaires, menaçant ou entrant alors en compétition directe avec les espèces autochtones.

14 espèces exotiques envahissantes en plus sont dénombrées en moyenne dans chaque département en 2013-2022 par rapport à la période 2003-2012

1. Le rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques. Résumé à l'intention des décideurs, IPBES, 2019 https://www.ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf



Consultez le **Bilan 2022 de l'ONB²** pour en savoir plus sur l'état de la biodiversité en France.

Cette érosion n'entraîne pas seulement la disparition d'espèces animales et végétales, de micro-organismes et de gènes, elle présente également un impact sur les sociétés humaines. La biodiversité fournit divers services comme la pollinisation des cultures, l'épuration de l'eau, la protection contre les événements climatiques

extrêmes ou encore la séquestration du carbone. Au niveau mondial, la valeur de l'ensemble de ces services rendus par la nature (appelés services écosystémiques) a été estimée entre 125 000 et 140 000 milliards USD par an, soit 1,5 fois le PIB mondial³.

2. UN CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL FAVORABLE À LA MOBILISATION DES ACTEURS

La Convention sur la diversité biologique⁴ (CDB) de 1992 signée par 194 pays constitue le cadre international pour la préservation et la restauration de la biodiversité. Cela se traduit en France par la mise en place de la Stratégie nationale pour la biodiversité⁵ (SNB III 2030) qui vise à « *préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité* ».

En 2021, le Congrès Mondial de la Nature à Marseille et la COP de la CDB à Kunming (Chine) (reportés suite à la crise sanitaire), marquent l'entrée nationale et internationale dans une nouvelle décennie, guidée par le nouveau cadre mondial post-2020 de la CDB. Ce cadre mondial transparaît notamment dans la Stratégie biodiversité de l'Union Européenne à l'horizon 2030.

Déjà identifié dans le Plan biodiversité⁶ « Biodiversité. Tous vivants ! » (2018) et repris par la SNB III, « *l'encouragement des bonnes pratiques et des engagements volontaires (...) qu'elles émanent de la société civile organisée, des citoyens ou des entreprises* » constitue un levier essentiel pour accélérer la mise en œuvre de cette stratégie.

C'est dans ce cadre et pour mobiliser l'ensemble des acteurs non étatiques que l'initiative Engagés pour la nature du Ministère en charge de l'écologie, et piloté par l'OFB a été lancée. Elle cible à la fois la mobilisation des collectivités territoriales avec Territoires engagés pour la nature, celle des entreprises au sein de Entreprises engagées pour la nature, et enfin celle des acteurs qui les accompagnent et se font le relais de la mobilisation auprès des citoyens avec Partenaires engagés pour la nature.



Retrouvez plus d'information sur la plateforme engagespourlanature.ofb.fr, portée par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires avec l'appui de l'Office français de la biodiversité.

3. POURQUOI AGIR ?

Pour maintenir ses activités, toute entreprise dépend, directement ou indirectement de la biodiversité. En effet, le bon fonctionnement des écosystèmes (ensemble des êtres vivants qui vivent dans un même milieu et interagissent entre eux et avec celui-ci) apporte de nombreux services à l'entreprise, appelés services écosystémiques. Que ce soit l'approvisionnement de matières

premières, la qualité de l'eau ou de l'air, des services de régulation ou encore des bénéfices immatériels comme l'esthétisme ou des éléments d'identité. De plus, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) incite les entreprises à prendre en compte et réduire les impacts de leurs activités sur la société et l'environnement, et donc sur la biodiversité.

2. *La nature sous pression pourquoi la biodiversité disparaît ? Bilan 2019 de l'ONB*, ONB, 2019

3. D'après le rapport *Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises*, OCDE, 2019

4. La Convention sur la diversité biologique est un texte international de 1992 visant la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable de ses avantages. Plus d'informations : <https://www.cbd.int/>

5. Plus d'informations sur la SNB : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/strategie-nationale-biodiversite>

6. Plus d'informations sur le Plan biodiversité : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>

Ces impacts et dépendances peuvent être à la fois source de risques et d'opportunités pour les entreprises sur l'ensemble de leurs activités. De ce fait la prise en compte de la biodiversité par une entreprise lui permet de :

- ◆ **Sécuriser ses chaînes d'approvisionnement** et optimiser ses coûts.
- ◆ **Se différencier** auprès des acheteurs et consommateurs de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux.
- ◆ **Prendre en compte les préoccupations sociétales et des consommateurs** pour fidéliser ses clients, ses collaborateurs et renforcer son ancrage territorial.
- ◆ **Anticiper un cadre réglementaire** qui se consolide, par exemple avec la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages⁸ ou les obligations de reporting extra-financier⁹.
- ◆ **Accéder à certains financements** du fait de l'importance croissante des critères environnementaux dans les choix d'investissements ou dans les primes d'assurance.
- ◆ **S'inspirer et innover**, par exemple avec le biomimétisme¹⁰ ou les solutions d'adaptation fondées sur la nature.

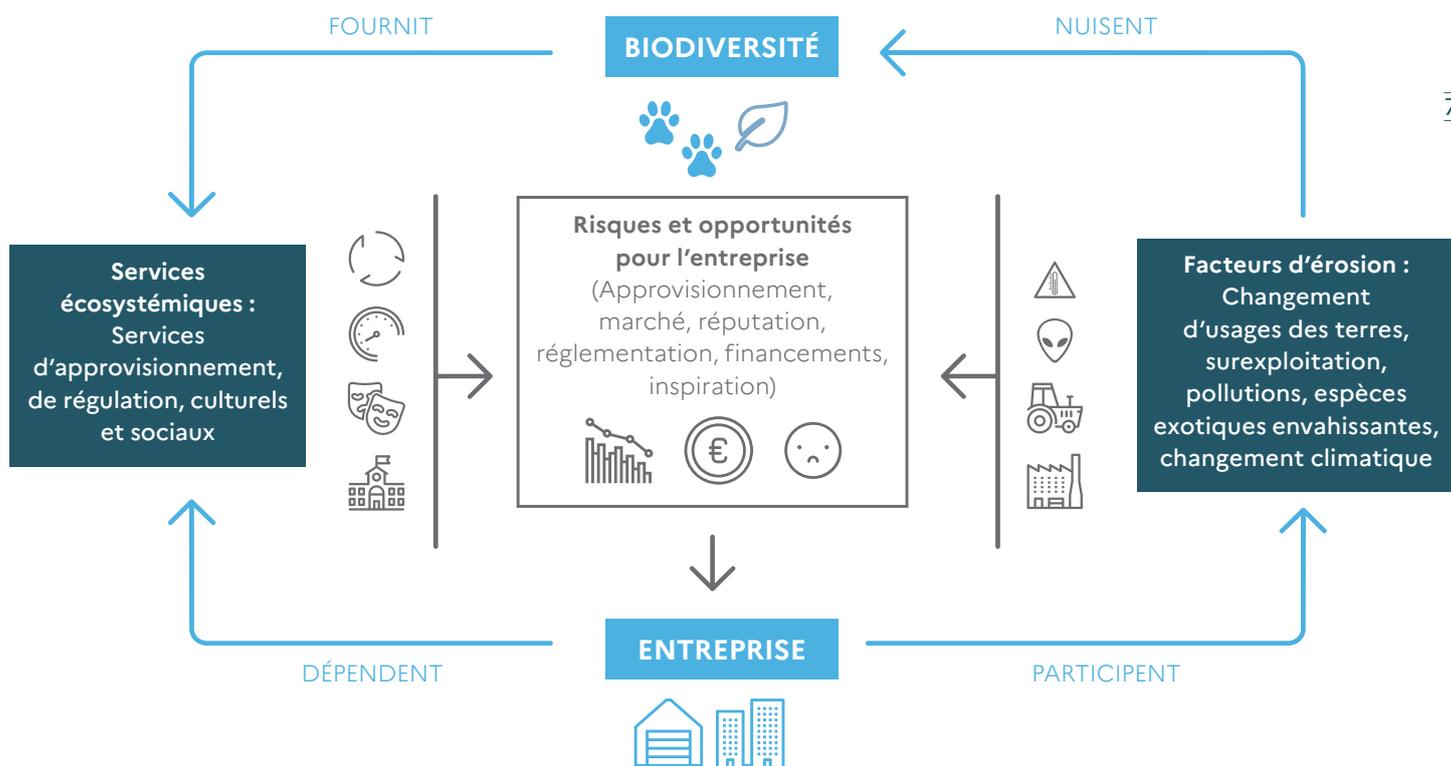


Regardez la vidéo d'Éric Blanchart⁷, chercheur à l'IRD, pour mieux comprendre les services écosystémiques!



Le rapport *Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises de l'OCDE*¹¹ vous apportera plus de détails sur les risques et opportunités pour les entreprises associés aux enjeux de biodiversité.

INTERRELATIONS ENTRE L'ENTREPRISE ET LA BIODIVERSITÉ



7. Vidéo Les services écosystémiques disponible sur la chaîne de l'équipe TICE SupAgro disponible ici : <https://www.youtube.com/watch?v=7AoH4g8nX7Q&feature=youtu.be>

8. Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

9. Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises

10. Plus d'informations sur le biomimétisme sur <https://ceebios.com/biomimetisme/>

11. Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises, OCDE, 2019

4. POURQUOI S'INSCRIRE DANS L'INITIATIVE ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE ?



Le programme *Entreprises engagées pour la nature* offre l'accès à des outils méthodologique dont ce présent Guide pour l'action. Basée sur trois axes d'action, comprendre, agir, et analyser, la méthode proposée permet à toute entreprise, quels que soit sa taille, son secteur d'activité ou sa connaissance de la biodiversité, de développer un plan d'actions volontaire en faveur de la biodiversité. Ce cadre méthodologique est en **cohérence avec les cadres d'action nationaux et internationaux** (Stratégie nationale pour la biodiversité 2022-2030, Convention internationale sur la diversité biologique, ...). Il a été développé en collaboration avec les parties prenantes : État, réseaux d'entreprises, fédérations professionnelles, ONG et organismes scientifiques.

De plus, s'inscrire dans le programme *Engagés pour la nature* vous donne l'accès à divers avantages, notamment :

- ◆ C'est une **reconnaissance nationale** qui s'appuie sur un cadre formalisé avec un ensemble de parties prenantes, qui crédibilisera votre action.
- ◆ Les entreprises engagées sont également **valorisées au sein d'une communication régulière de l'Office français de la biodiversité** sur le site web mais aussi lors des événements et des temps forts de la biodiversité (Forum biodiversité et économie organisé tous les deux ans, événements organisés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, etc.).

- ◆ Elles s'intègrent à la **communauté Engagés pour la nature** qui favorise les synergies des entreprises engagées avec les *Territoires engagés pour la nature* et les *Partenaires engagés pour la nature*, notamment à l'échelle des territoires et des filières. Cette communauté se fait donc catalyseur d'alliances stratégiques et de partenariats.
- ◆ Les *Entreprises engagées pour la nature* obtiennent également **l'accès au Club des engagés** qui permet et favorise le partage d'expérience, le transfert et la montée en compétence des entreprises engagées (diffusion d'outils, accompagnement par les fédérations professionnelles, associations et têtes de réseaux impliquées dans l'initiative, partage de bonnes pratiques, accès à une expertise...) ainsi que les partenariats et synergies. Le *Club des engagés* organise notamment des rencontres techniques (visites de terrain, retours d'expérience thématiques, etc.) et des groupes de travail thématiques et territoriaux.



II / LE PROGRAMME ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE ÉTAPE PAR ÉTAPE

Le programme *Entreprises engagées pour la nature* vise à accompagner les entreprises dans la formulation de leur engagement, à reconnaître et à valoriser celui-ci dans une démarche d'amélioration continue.

LE PROGRAMME ÉTAPE PAR ÉTAPE



1. ADHÉSION DE MON ENTREPRISE AU PROGRAMME

La première étape consiste à signer au plus haut niveau exécutif de votre organisme ces 10 principes communs :

1. Intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise en se fondant sur les connaissances scientifiques disponibles.
2. Dialoguer avec l'ensemble de nos parties prenantes sur leurs attentes, nos impacts, nos actions et nos progrès.
3. Évaluer les différentes composantes de la biodiversité qui nous concernent par des indicateurs d'impacts directs et indirects, de risques et de progrès, et, lorsque c'est pertinent pour la prise de décision, évaluer économiquement nos impacts et notre dépendance au bon fonctionnement des écosystèmes.
4. Promouvoir l'intégration progressive de la biodiversité dans les décisions tout au long de nos chaînes de valeur, de la production des matières premières naturelles jusqu'à la fin de vie des produits après usage par les consommateurs.
5. Éviter en premier lieu, réduire et en dernier lieu compenser nos impacts, en visant au cas par cas au moins une absence de perte nette, voire un gain net de biodiversité, dans nos activités et zones géographiques d'influence, et en prenant en compte les besoins d'adaptation des écosystèmes au changement climatique.
6. Développer en priorité des Solutions fondées sur la Nature, en nous assurant que leur mise en œuvre est conduite de façon scientifiquement fondée et bénéfique pour la biodiversité, notamment en promouvant une certaine variété dans ces solutions.
7. Intégrer la biodiversité dans notre dialogue avec les pouvoirs publics, de manière à appuyer la prise en compte de cet enjeu dans les politiques publiques; lorsque nous y sommes invités, contribuer aux stratégies nationales pour la biodiversité des pays dans lesquels nous intervenons.
8. Sensibiliser et former nos collaborateurs à la biodiversité et à sa relation avec leurs métiers; promouvoir et encourager leurs initiatives en faveur de la nature et accorder une reconnaissance à ces actions et pratiques.
9. Mobiliser les ressources et établir les partenariats appropriés pour soutenir nos actions concrètes et en assurer le suivi.
10. Rendre compte publiquement de la mise en œuvre de ces engagements et de nos engagements individuels.

Ces 10 principes communs sont disponibles au téléchargement¹². Le dépôt du formulaire signé se fait directement en ligne via la plateforme

 **Démarches simplifiées.**

¹². <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/entreprises-engagees-pour-la-nature-etape-1>

2. ENGAGEMENT DE MON ENTREPRISE À TRAVERS UN PLAN D' ACTIONS VOLONTAIRE

Dès que possible et dans un délai d'un an maximum après la signature des principes communs, vous élaborez et déposez vos engagements individuels sous forme de plan d'actions via le formulaire de dépôt en ligne disponible sur  **Démarches Simplifiées**¹³.

La durée de l'engagement est libre, il est cependant recommandé que les plans d'actions s'étalent sur une durée de 2 ou 4 ans.

Les actions proposées dans le plan d'actions sont

formulées de manière SMART (voir page 36) et concernent les activités de l'entreprise en France, en prenant en compte l'ensemble de sa chaîne de valeur (y compris à l'international). Le plan d'actions doit comprendre au moins deux actions dont une qui concerne le métier de l'entreprise (il ne peut s'agir uniquement d'actions de mécénat, de sensibilisation des salariés ou d'acquisition de connaissances par exemple).

Afin de faciliter le dépôt des plans d'actions volontaires, le programme adapte ses exigences à la taille et aux besoins des entreprises. Vous trouverez ci-dessous les trois voies pour vous engager :



PETITES ENTREPRISES : UN ACCÈS SIMPLIFIÉ GRÂCE AU MOOC ENTREPRISES & BIODIVERSITÉ : PASSER À L'ACTION

Vous êtes une entreprise de moins de 10 salariés ? Suivez le MOOC Entreprises & Biodiversité et participez au parcours ambassadeur de cette formation 100 % en ligne ! Vos réponses aux activités proposées vous aideront à construire votre plan d'actions et vous donneront accès à un formulaire de dépôt simplifié. Rendez-vous sur mooc-entreprises-biodiversite.fr



TPE-PME : UN FORMULAIRE ADAPTÉ POUR PASSER À L'ACTION

Vous êtes une entreprise de moins de 250 salariés (TPE-PME) ? Un formulaire adapté vous est réservé pour vous permettre de déposer votre plan d'actions.  **rejoindre le programme**



ETI ET GRANDES ENTREPRISES : UN PLAN D' ACTIONS COMPATIBLE AVEC LA CSRD

Vous êtes une entreprise de plus de 250 salariés (ETI ou Grande Entreprise) ? Vous êtes ou allez être soumises à la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Afin d'accompagner vos obligations réglementaires, un formulaire compatible à la CSRD est disponible pour vous permettre de préparer cet exercice tout en déposant un plan d'actions.

 **rejoindre le programme**

3. SUIVI ET ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS VOLONTAIRE

Une fois engagée en tant qu'*Entreprises engagées pour la nature*, vous êtes tenu de faire un bilan de l'exécution de votre engagement tous les deux ans et au terme de celui-ci.

L'évaluation de ce bilan par l'OFB selon les critères

du programme (cf définitions des critères), permet à votre entreprise de se situer et de bénéficier de recommandations pour poursuivre dans la mise en œuvre de vos actions et améliorer votre démarche biodiversité.



© Storengy / Antoine Meyssonier

III / ÉLABORER UN PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

L'objectif de cette partie est de vous accompagner dans l'élaboration d'un plan d'actions volontaire et pertinent pour agir en faveur de la biodiversité, tout en retirant des bénéfices pour l'avenir de votre entreprise. Au-delà, il s'agit de vous inscrire dans le programme *Entreprises engagées pour la nature*. Vous serez ainsi guidé dans la rédaction de

vos réponses afin de compléter le formulaire en ligne de dépôt d'engagement.

Cette méthodologie s'adresse à toutes les entreprises, qu'elles s'intéressent pour la première fois à la biodiversité ou qu'elles aient déjà entrepris une démarche en ce sens. Elle est constituée de 3 grandes étapes :

1

COMPRENDRE

- A. Recenser ses engagements préexistants en faveur de la biodiversité
- B. Déterminer sa proximité aux zones protégées et zones clés de biodiversité
- C. Cartographier ses dépendances à la biodiversité
- D. Analyser l'impact de ses activités sur la biodiversité
- E. Identifier les contributions positives de ses activités sur la biodiversité
- F. Analyser ses risques et la résilience de son modèle d'affaires
- G. Prioriser ses enjeux prioritaires



2

AGIR

- A. Déterminer le cadre général du plan d'actions volontaire
- B. Définir un plan d'actions volontaire SMART



3

ÉVALUER

- A. Suivre la mise en oeuvre du plan d'actions
- B. Rendre compte de ses actions et valoriser sa démarche
- C. S'adapter et améliorer son plan d'actions volontaire dans le temps

Où en êtes-vous aujourd'hui dans votre démarche biodiversité : quelles ambitions pour votre engagement ?

Les huit questions suivantes vous permettent d'entrer dans un processus d'auto-évaluation afin de connaître la maturité de votre entreprise vis-à-vis de la biodiversité. Y répondre vous permettra d'affiner les attentes et les ambitions de votre démarche.

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| 1. Votre entreprise s'est-elle déjà intéressée à ses liens à la biodiversité ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| 2. Avez-vous déjà mis en place des actions en faveur de la biodiversité ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| 3. Faites-vous régulièrement mention de la biodiversité dans vos reporting extra-financiers ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| 4. Avez-vous déjà réalisé un état des lieux de vos impacts et dépendances à la biodiversité ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| 5. Avez-vous déjà formulé un plan d'actions ou une stratégie visant à promouvoir la biodiversité ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| 6. Vos collaborateurs connaissent-ils le sujet de la biodiversité et vos enjeux associés ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| 7. Avez-vous intégré des critères liés à la biodiversité dans vos décisions stratégiques ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |
| 8. Avez-vous intégré la biodiversité à la raison d'être de votre entreprise ? | OUI <input type="checkbox"/> | NON <input type="checkbox"/> |

Vous avez répondu « oui » 2 fois ou moins : Votre entreprise est au début de sa démarche en matière de biodiversité. Ce guide vous appuiera, étape par étape, dans la poursuite de votre démarche. Définir votre engagement dans le cadre de *Entreprises engagées pour la nature* sera l'occasion de faire un premier état des lieux pour comprendre les liens qui existent entre vos activités et la biodiversité puis de mettre en place des actions pour limiter les impacts les plus importants et diffuser le sujet au sein de l'entreprise.

Vous avez répondu « oui » entre 3 et 6 fois : Votre entreprise a déjà entamé une démarche en faveur de la biodiversité et doit continuer à la faire avancer pour que le sujet soit connu par l'ensemble des parties prenantes et que des actions cohérentes et efficaces soient mises en place. Définir un nouvel engagement au sein du programme vous permettra de renforcer et de structurer votre démarche mutuellement bénéfique pour votre entreprise et pour la biodiversité. Cela passe par la définition des enjeux prioritaires qui vous permettront de déterminer les prochaines étapes à franchir.

Vous avez répondu « oui » 7 fois ou plus : Votre entreprise a déjà une démarche structurée sur le sujet de la biodiversité. Actualisez, renforcez et intégrez votre plan d'actions au sein du programme *Entreprises engagées pour la nature* pour valoriser cet engagement et trouver de nouvelles opportunités au sein d'une communauté d'acteurs mobilisés !



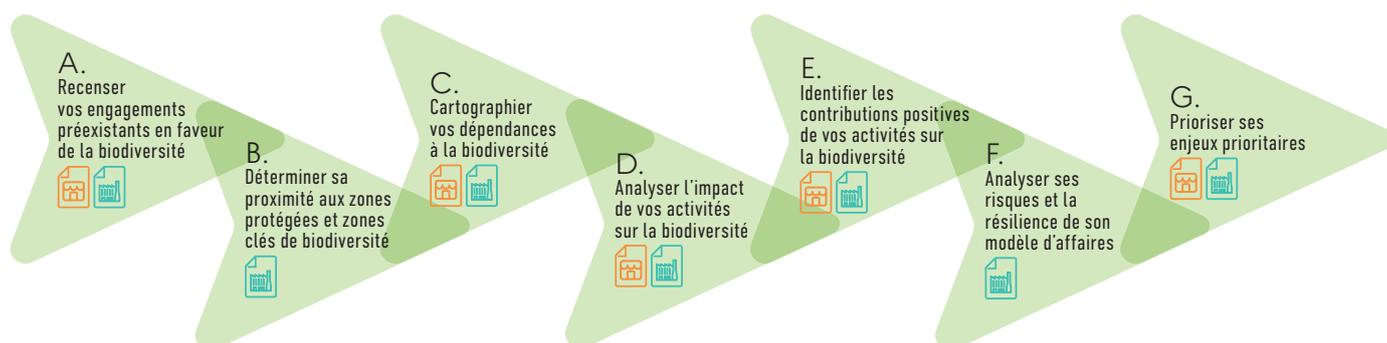
Engagement de la direction Partie D du formulaire

Il est important que votre démarche soit portée dès ses débuts par les plus hautes instances dirigeantes de votre entreprise. Cela permettra d'intégrer vos engagements à la stratégie d'entreprise. La direction doit donc être impliquée et volontaire dans la démarche, à commencer par la signature des 10 principes communs.

1. COMPRENDRE : DRESSER UN ÉTAT DES LIEUX

Définir un plan d'actions volontaire pour la biodiversité - qui soit positivement impactant et cohérent au regard de votre activité - nécessite que vous ayez conscience des enjeux qui y sont associés. Pour identifier ces enjeux et déterminer

ceux sur lesquels vous agirez en priorité, la première étape consiste à réaliser un état des lieux du lien entre vos activités et la biodiversité. Cet état des lieux peut être réalisé en plusieurs étapes :





- ◆ La plateforme Entreprises & Biodiversité rassemble les informations utiles aux entreprises qui souhaitent s'engager pour la biodiversité. Elle est conçue pour orienter les entreprises vers les démarches adaptées à leur taille, leur secteur ou leur niveau de maturité, notamment en proposant une boîte à outil dédiée.

Quelques exemples de guides et outils

- ◆ Le manuel de « Stratégie pour la nature »¹⁴ vous donne toutes les clefs pour vous engager en faveur de la nature. Son contenu a été élaboré pour s'aligner sur les exigences des cadres et réglementations actuels relatifs à la nature..
- ◆ L'Indicateur d'Interdépendance de l'Entreprise à la Biodiversité (IIEB)¹⁵ vous donne, grâce à un autodiagnostic, une première visualisation de vos interrelations avec la biodiversité.
- ◆ Le guide « Capital Naturel et Stratégies des organisations : Une visite guidée des outils »¹⁶ du WWF offre également une visite guidée plus actualisée des outils disponibles pour les entreprises.

A. Recenser ses engagements préexistants en faveur de la biodiversité *Partie B - 1 du formulaire*

Recenser les engagements déjà pris ou les actions déjà conduites par votre entreprise vous aide à définir le point de départ de votre plan d'actions, à assurer la cohérence de vos démarches et à l'inscrire dans une logique de progrès et d'amélioration continue. Pour faire cet exercice vous pouvez :

- ◆ **Prendre connaissance et répertorier ce qui a déjà été fait au sein de l'entreprise pour agir en faveur de la biodiversité.** Cela peut consister en une ou plusieurs actions en cours ou passées dédiées à la biodiversité mises en œuvre dans les pratiques de l'entreprise ou sur les sites. Cela peut aussi avoir été formalisé au sein d'une politique biodiversité, c'est-à-dire un ensemble d'engagements ou d'actions mis en œuvre par votre entreprise pour agir en faveur de la biodiversité. Pour les connaître vous pouvez vous rapprocher de vos parties prenantes internes :

> Les différents services de l'entreprise, comme par exemple les services généraux ou de gestion immobilière, les achats, la production et la recherche et développement (R&D), la communication et, s'il existe, le service environnement ou de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)

> Le cas échéant : vos différents sites ou filiales

- ◆ **Recenser d'éventuelles reconnaissances obtenues dans le domaine** : reconnaissance dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité par exemple, certifications du systèmes de management (ISO 14001, EMAS...), obtention de labels (Bio, Forest Stewardship Council, RSE, Marine Stewardship Council...), ou encore de prix (Prix Entreprise et Environnement catégorie biodiversité, concours sectoriels...). Vous pouvez ainsi, en considérant vos actions spécifiques à l'origine de ces distinctions, identifier les points forts de votre entreprise sur les dimensions biodiversité.
- ◆ **Faire le point sur les contenus liés à la biodiversité dans vos communications externes** : site internet, rapport annuel, reporting RSE ou déclaration de performance extra-financière (DPEF)¹⁷. Vous verrez ainsi comment vous avez communiqué sur le sujet de la biodiversité jusqu'à présent ; ceci favorisera votre anticipation des attentes de vos parties prenantes sur l'ambition de votre plan d'actions.

Cet état des lieux des engagements préexistants sera l'occasion pour votre entreprise de faire le bilan et de capitaliser sur vos expériences passées pour aller plus loin. Il permettra lors de l'analyse de recevabilité de votre plan d'actions d'évaluer l'additionnalité des actions proposées (vis à vis des actions passées et des contraintes réglementaires).

14. Manuel de stratégie pour la nature : un guide pratique pour les entreprises, It's now for nature, novembre 2023

15. L'IIEB est un outil pédagogique développé par l'association Orée, la FRB et l'Université Paris Diderot disponible avec le lien suivant : <http://www.oree.org/indicateur-d-interdependance-de-l-entreprise-a-la-biodiversite.html>

16. Lien : https://www.wwf.fr/sites/default/files/doc-2019-10/20191023_Guide_Capital-Naturel-Strat%C3%A9gies-Organisations-Outils-min.pdf Capital Naturel et Stratégies des organisations : Une visite guidée des outils. WWF, octobre 2019.

17. La DPEF est obligatoire depuis 2019 pour les sociétés cotées de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaire net dépassant 40 millions d'euros et pour les sociétés non cotées de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaire net dépassant 100 millions d'euros. Pour plus d'informations consultez le Guide méthodologique Reporting RSE : Déclaration de performance extra-financière, 2e édition, MEDEF, 2017



CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE RELATIF A LA BIODIVERSITÉ

Le cadre législatif et réglementaire en matière de biodiversité a évolué récemment et peut être plus ou moins développé selon la nature des activités de votre entreprise et sa localisation. Connaître la réglementation à laquelle est soumise votre entreprise est une source d'inspiration qui vous permettra de pousser votre démarche au-delà du seuil réglementaire, pour anticiper ainsi sur de futures obligations et valoriser cette longueur d'avance (investisseurs responsables, clients soucieux de la qualité environnementale de leurs achats, maîtrise des risques et image).

Il existe différents cadres réglementaires relatifs à la biodiversité qui peuvent vous concerner selon les activités de votre entreprise : la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui traite de manière directe et spécifique la biodiversité, mais aussi des textes qui concernent la biodiversité de manière connexe comme la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et la loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) par exemple.

Au niveau international, des cadres réglementaires peuvent également être pertinents : le protocole de Nagoya, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)¹⁸, le règlement bois de l'Union Européenne (RBUE)¹⁹, la directive Natura 2000 (directive Habitat-Faune-Flore) ou encore la directive Oiseaux par exemple.

Vous pouvez vous rapprocher de votre service juridique ou qualité-sécurité-environnement, si votre société en est dotée, mais aussi des organisations professionnelles ou encore des chambres de commerce et d'industrie, par exemple, pour compléter votre veille réglementaire.

Si vos activités ne sont pas en conformité avec la loi, il est important d'en faire votre priorité d'action. Si toutes les obligations réglementaires qui vous concernent sont respectées et maîtrisées, alors vous pouvez définir des actions pour aller au-delà du contexte réglementaire dans une démarche d'engagement volontaire.

LES ATTENTES DE LA CSRD EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ



La principale réglementation concernant la biodiversité à prendre en compte pour la plupart des entreprises est la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Cette directive européenne de divulgation extra-financière concerne progressivement toutes les entreprises, en commençant en 2024 par les entreprises déjà soumises aux précédentes exigences réglementaires, jusqu'aux entreprises de plus de 250 employés, ayant 40 millions d'euros de chiffre d'affaires et/ou 20 millions d'euros au bilan. La CSRD est venue mettre à jour les exigences de divulgation concernant la biodiversité, en explicitant un certain nombre de données à publier si le sujet est matériel. Le programme Entreprises engagées pour la nature a été mis à jour afin de faciliter le reporting CSRD pour les entreprises engagées en vous aidant à préparer un certain nombre de ces données. Retrouvez le tableau de concordance CSRD/EEN en annexe.

18. Plus d'informations sur la CITES : <https://cites.application.developpement-durable.gouv.fr/>

19. Plus d'informations sur le RBUE : <https://agriculture.gouv.fr/le-reglement-sur-le-bois-de-lunion-europeenne>

B. Déterminer sa proximité aux zones protégées et zones clés de biodiversité

Afin de comprendre vos liens avec la biodiversité, et éventuellement de prioriser les sites sur lesquels agir, il est important de se poser la question de la proximité de vos sites avec des zones de biodiversité particulièrement importantes. La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) demande par exemple aux entreprises d'une certaine taille de divulguer dans le reporting public de l'entreprise la surface des sites situés dans ou à proximité des aires protégées et des zones clés de biodiversité.

Les aires protégées sont des zones géographiques clairement définies et reconnues par les autorités pour leur rôle de conservation de la nature et

des services qu'elle fournit. Il s'agit par exemple en France des parcs nationaux, des parcs naturels marins, des parcs naturels régionaux, des réserves naturelles ou biologiques, des sites classés ou des conservatoires d'espaces naturels. L'Union Internationale de Conservation de la Nature²⁰ répertorie et catégorise les aires protégées afin de fournir une classification homogène à l'échelle internationale.

Les zones clés de biodiversité sont des espaces considérés comme « irremplaçables », où l'on trouve des espèces et écosystèmes à la fois rares et menacés et où se déroulent des processus naturels clés²¹.

LES OUTILS DE LOCALISATION DES ZONES PROTÉGÉES ET ZONES CLÉS DE BIODIVERSITÉ

- ◆ IBAT est un outil qui permet de cartographier les zones protégées et les zones clés de la biodiversité ainsi que la répartition des espèces menacées classées en liste rouge par l'UICN. Cet outil peut donc vous aider à recenser vos sites ou ceux de vos fournisseurs qui sont proches de ces zones et méritent un effort important de prévention des impacts.
- ◆ Pour la France, vous pouvez consulter la carte des zones Natura 2000²², consulter les espaces protégés sur Géoportail, vous renseigner sur le site de Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN), ou vous rapprocher des équipes économie et biodiversité des parcs naturels régionaux²³. Afin d'interpréter les données récoltées via ces outils il est généralement nécessaire de s'appuyer sur des experts ou écologues confirmés.

20. La DPEF est obligatoire depuis 2019 pour les sociétés cotées de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaire net dépassant 40 millions d'euros et pour les sociétés non cotées de plus de 500 salariés avec un chiffre d'affaire net dépassant 100 millions d'euros. Pour plus d'informations consultez le Guide méthodologique Reporting RSE : Déclaration de performance extra-financière, 2^e édition, MEDEF, 2017

21. D'après le Rapport de synthèse sur l'évaluation des Ecosystèmes pour la Millénaire, Millenium ecosystem assessment, 2005

22. Carte des zones Natura 2000 disponible ici : <http://www.natura2000.fr/carte-natura-2000>

23. Carte interactive des parcs naturels régionaux disponible ici : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/les-parcs/decouvrir-les-58-parcs>

C. Cartographier ses dépendances à la biodiversité Partie B - 2 du formulaire

Les entreprises sont toutes dépendantes de la biodiversité par les bénéfices qu'elles tirent de son fonctionnement, appelés services écosystémiques²⁴. En effet, la biodiversité apporte aux sociétés humaines, comme aux entreprises, des services d'approvisionnement, de régulation mais aussi des services culturels qui sont indispensables au bon fonctionnement de notre société (voir le détail en colonne de gauche du tableau ci-dessous). L'entreprise peut alors, grâce à ces services écosystémiques, se fournir en matières naturelles de qualité, assurer un approvisionnement maîtrisé à ses clients, garantir

le bon déroulement de ses prestations, ou encore développer des innovations performantes et responsables, voire s'inspirer des symboles ou des histoires, tirés de la diversité du vivant, dans ses campagnes de communication.

Pour comprendre vos dépendances à la biodiversité, il est possible d'en réaliser la cartographie. À partir de la liste des services écosystémiques dans l'encadré ci-dessous, vous pouvez identifier, pour chacun d'entre eux, votre niveau de dépendance via des indicateurs spécifiques (des exemples d'indicateurs sont donnés en colonne de droite).

Les services écosystémiques et quelques exemples d'indicateurs de dépendance associés

Les services d'approvisionnement

Ils correspondent aux biens commercialisables produits par les écosystèmes : la nourriture, les fibres, les cuirs, la biomasse combustible, l'eau douce, les ressources génétiques, la biochimie, les médicaments et produits pharmaceutiques biosourcés.

Quantité de biomasse combustible consommée, quantité d'eau douce consommée par an, % de plantes et autres produits naturels issus du vivant par rapport au total des intrants consommés

Les services de régulation

Le contrôle de la qualité de l'air, la régulation climatique, la régulation des eaux, le contrôle de l'érosion, l'épuration des eaux et le traitement des déchets, le contrôle des maladies, le contrôle des ravageurs, la pollinisation, le contrôle des risques naturels.

Vulnérabilité de l'entreprise aux aléas climatiques (inondations, sécheresses, canicules, instabilité des sols...), sensibilité de la production à la qualité de l'eau, % de la production dépendant de la pollinisation

Les services culturels

Les loisirs et l'écotourisme, la santé mentale et physique, la bioinspiration les valeurs éthiques, spirituelles, religieuses et esthétiques.

% de clients dépendant d'une activité touristique liée à la nature, poids du lien avec la nature dans la perception de la marque par les clients, potentiel d'innovation bioinspirée (estimation)

24. D'après le Rapport de synthèse sur l'évaluation des Ecosystèmes pour la Millénaire, Millenium ecosystem assessment, 2005

LA CHAÎNE DE VALEUR : COMPRENDRE L'ENSEMBLE DES ENJEUX LIÉS À SON ACTIVITÉ

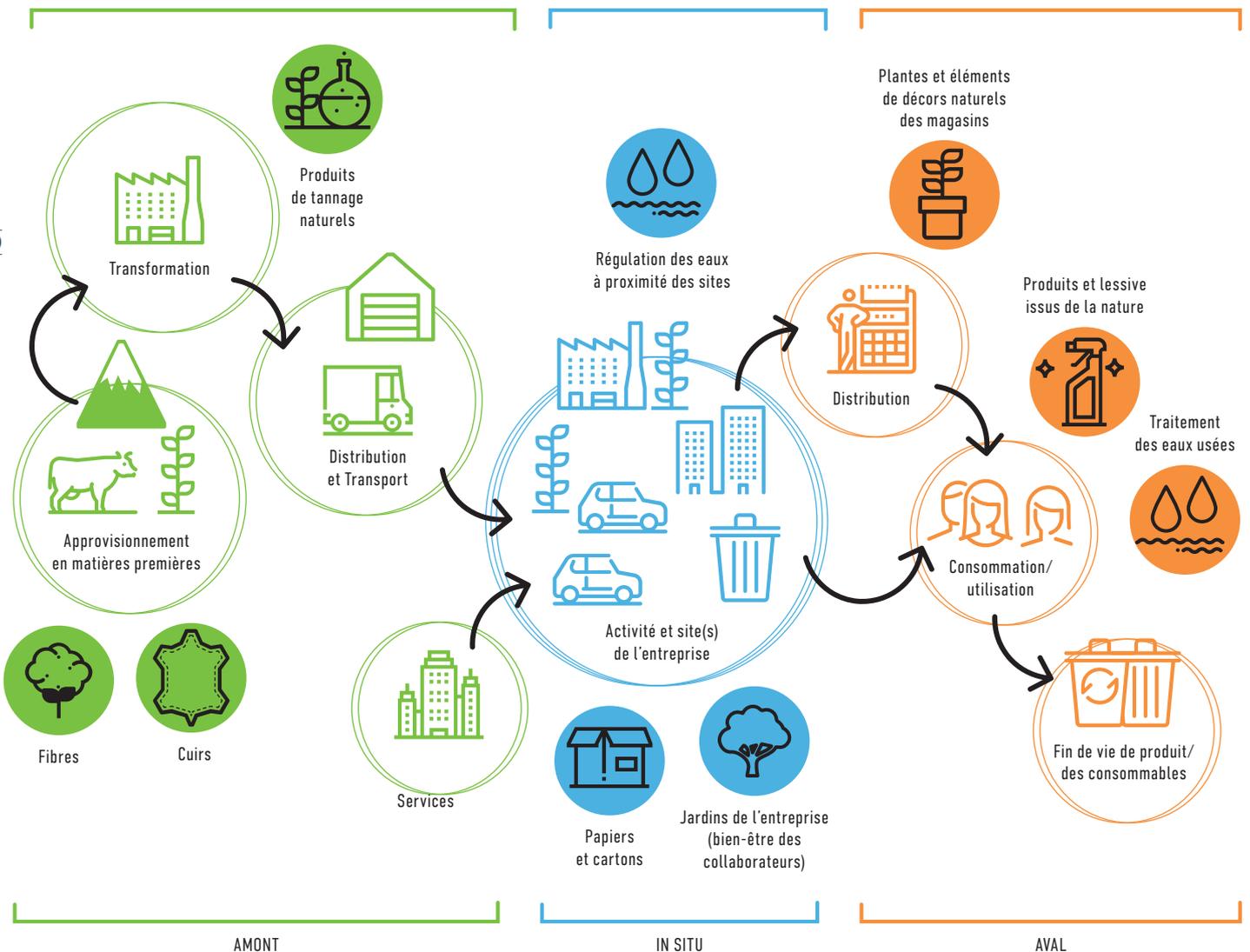
Les enjeux (dépendances, impacts, contributions) sur la biodiversité ne se trouvent pas uniquement au niveau des sites de l'entreprise ou de ses processus de production, mais aussi sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. C'est-à-dire chez les fournisseurs, les sous-traitants, les clients, les sociétés de transport, la distribution des produits, la vente des services, la consommation et l'utilisation des produits/services ainsi que leur fin de vie. Inclure l'amont (fournisseurs et sous-traitants) et l'aval de votre chaîne de valeur (distribution, consommation/utilisation et fin de vie) dans votre état des lieux vous permet de saisir l'ensemble des enjeux de biodiversité liés à votre activité. Aujourd'hui les entreprises sont de plus en plus tenues pour responsable des impacts de leurs activités en amont et en aval, les prendre en comptes est donc également un moyen de vous prévenir de controverses potentielles²⁵.

Chaque type d'activité a une chaîne de valeur unique, qui peut être très spécifique, avec des enjeux liés à la biodiversité très variés et inégalement répartis.

À titre d'illustration sur les liens entre les maillons de la chaîne de valeur et les dépendances possibles avec la biodiversité, voici deux cas-exemples :

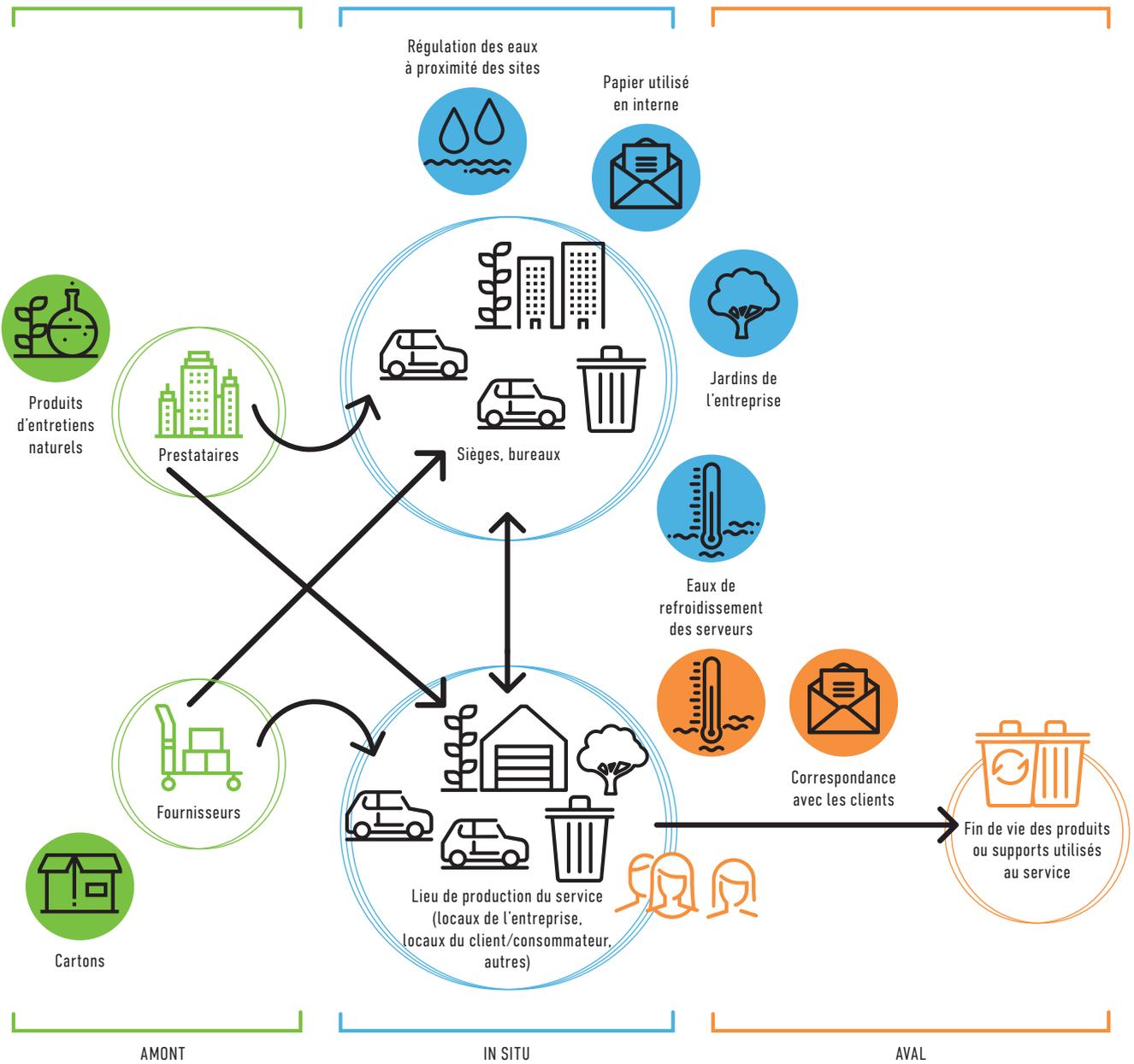
EXEMPLE DE CHAÎNE DE VALEUR LIÉE À L'INDUSTRIE DES BIENS (ICI, CONFECTION DE VÊTEMENTS DE QUALITÉ EN FRANCE) ET DE SES DÉPENDANCES

20



25. D'après A framework for corporate action on biodiversity and ecosystem services, Global Compact et UICN, 2012

EXEMPLE DE CHAÎNE DE VALEUR LIÉE À LA PRODUCTION DE SERVICE
(ICI, UN OPÉRATEUR DE TÉLÉPHONIE MOBILE)





EXEMPLES DE DÉPENDANCES

Une entreprise de yaourt produit une gamme complète de yaourts aux fruits qui correspond à 45 % de son chiffre d'affaires. Ces yaourts étant composés de vrais morceaux de fruits, pour proposer sa gamme complète, l'entreprise a besoin d'un approvisionnement régulier en fruits divers. Or, 85 % des fruits utilisés sont issus du processus de pollinisation naturelle fournie par les écosystèmes. L'entreprise est donc fortement dépendante de la pollinisation en amont de sa chaîne de valeur. À l'échelle mondiale c'est 75 % des cultures qui dépendent de la pollinisation et cela représente entre 200 et 500 milliards d'euros par an²⁶. En France, cela représente 8,6 % de la valeur marchande de la production agricole nationale destinée à l'alimentation humaine²⁷. La dépendance à la pollinisation n'est qu'un exemple parmi d'autres dépendances de l'entreprise comme l'approvisionnement en lait, en ferments, la qualité des pâturages, l'approvisionnement en eau pour le lavage de ses cuves, l'approvisionnement en carton pour l'emballage et la publicité sur le lieu de vente, etc.

Un loueur de canoë sur une rivière peut quant à lui être extrêmement dépendant de la qualité de l'eau. Si en amont de la rivière, une autre entreprise rejette des polluants ou impacte par exemple la forêt qui « filtre » l'eau, l'aspect de l'eau peut être modifié et l'activité peut donc devenir moins attrayante pour les clients. Il risque alors de voir son chiffre d'affaire baisser et à tout intérêt à avoir anticipé ces risques pour travailler avec les différents acteurs pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau. De plus, le loueur de canoë est soumis à d'autres dépendances comme la quantité d'eau (affectée par les sécheresses par exemple), la beauté de la nature environnante, la présence d'animaux sauvages (oiseaux, cerfs, lapins, etc.) appréciés par les clients, etc.

D. Analyser l'impact de ses activités sur la biodiversité Partie B - 3 du formulaire

22

Le dernier rapport de l'IPBES²⁸ regroupe les pressions dues à l'activité humaine en 5 grands facteurs d'érosion de la biodiversité et classe ces derniers en fonction de l'importance de leur impact sur l'érosion de la biodiversité. Il s'agit :

- ◆ **Du changement d'usage des terres et des mers ainsi que de la fragmentation des habitats :** Le développement des infrastructures, l'urbanisation, et l'artificialisation des terres (dont la déforestation et la mise en culture) sont des sources de destruction d'habitats naturels et d'espèces qui y vivent. Il faut aussi considérer la « simplification » des habitats par la disparition d'espèces ou d'éléments structurants comme des haies, des arbres...
- ◆ **De la surexploitation des ressources naturelles :** Les écosystèmes produisent de nombreuses ressources indispensables. Or, certaines de ces ressources sont aujourd'hui surexploitées (exploitation d'une ressource à un rythme qui ne lui permet pas de se renouveler), notamment par la production agricole, la pêche, la production d'énergie ou encore l'extraction de matériaux.
- ◆ **Du changement climatique :** L'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne aujourd'hui un réchauffement climatique mondial et des dérèglements climatiques qui impactent tous les organismes vivants.

- ◆ **Des pollutions :** Les rejets d'éléments polluants dans les sols, l'eau ou encore l'air, mais aussi les pollutions sonores et lumineuses perturbent et intoxiquent les organismes et déséquilibrent les écosystèmes et chaînes alimentaires.

- ◆ **Du développement et de la propagation des espèces exotiques envahissantes :** Les espèces exotiques envahissantes sont les espèces introduites de façon volontaire ou accidentelle dans milieux dont elles ne sont pas originaires, menaçant ou entrant alors en compétition directe avec les espèces autochtones.

Analyser les impacts de ses activités sur la biodiversité c'est donc comprendre et déterminer la participation de ses activités à ces pressions.

Les impacts de vos activités peuvent être directs ou indirects. Un impact indirect correspond aux effets secondaires ou induits d'une action, d'un produit ou d'une activité sur les facteurs d'érosion. Par exemple, la construction d'un nouveau site peut avoir des impacts directs sur le changement d'usage des terres mais peut également avoir des impacts indirects ou induits sur les pollutions (émissions de particules, pollution plastique, sonore...) liés au fret des produits entrants ou sortants ainsi qu'aux déplacements des collaborateurs et visiteurs vers et hors de ce site.

26. D'après le communiqué de presse *Pollinisators vital to our food supply under threat*, IPBES, 2016

27. D'après *EFESE : Le service de pollinisation*, EFESE, CEREMA, FRB et MTES, 2016

28. *Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session*, IPBES, 2019



Pour en savoir plus sur les facteurs d'érosion et comprendre l'état de la biodiversité en France et dans le monde, vous pouvez consulter les rapports suivants :

- ◆ Le résumé pour décideurs du rapport 2019 de l'IPBES²⁹
- ◆ Les principaux messages de l'évaluation IPBES par la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité avec le soutien de l'Agence française pour la biodiversité³⁰
- ◆ Le Bilan 2022 de l'ONB³¹



Pour répondre à la question B-3 du formulaire de dépôt, il est conseillé de se poser les questions suivantes, pour chacun des facteurs d'érosion mentionnés ci-dessus :

- ◆ Dans quelle mesure vos activités peuvent-elles participer à ce facteur d'érosion ?
- ◆ Précisez où se situent les pressions le long de votre chaîne de valeur (amont, in situ, aval) ?
- ◆ Comment le mesurez-vous ?
- ◆ Comment qualifiez-vous l'impact potentiel de vos activités sur les pollutions ? Fort ? Moyen ? Faible ?

À l'instar des dépendances à la nature, pour permettre la prise en compte de tous les enjeux associés à votre activité, ces impacts peuvent être analysés à tous les stades de la chaîne de valeur :

- ◆ Au niveau des approvisionnements matières ou produits et prestations de service (amont)
- ◆ Au niveau des procédés de production, du fonctionnement et de la gestion des sites (in situ)
- ◆ Au niveau de la distribution, de l'utilisation du produit/service, de la fin de vie du produit (aval)

Pour mesurer l'impact de votre entreprise sur chaque facteur d'érosion et estimer le niveau de priorité de l'enjeu pour l'entreprise, chaque impact identifié peut être qualifié ou quantifié avec un

indicateur adapté (voir les exemples d'indicateurs dans le tableau p. 24). Vous pouvez par exemple qualifier des impacts identifiés de « forts » s'ils concernent une surface importante à l'échelle de l'activité de l'entreprise, un grand volume d'achat sur une ressource à risque, la dégradation d'un écosystème ou d'une ressource dont dépendent des communautés et entreprises locales, des rejets toxiques, ou des types de pollutions difficiles à traiter (microplastiques par exemple), etc. Selon ce même type de questionnement, vous pouvez déterminer si les impacts peuvent être considérés comme « moyens » ou « faibles ». Ainsi, vous faites émerger de premiers enjeux critiques.



EXEMPLES D'IMPACTS SUR LA BIODIVERSITÉ

- ◆ En amont : l'achat régulier, par un éleveur, de soja issu de cultures qui participent à la déforestation aura un impact important sur le changement d'usage des terres via la déforestation importée associée.
- ◆ In situ : l'utilisation d'éclairages nocturnes par une agence ou une boutique augmentera la pollution lumineuse et les dangers pour les animaux nocturnes.
- ◆ En aval : l'utilisation de suremballages non indispensables, y compris cartons et emballages plastiques à usage unique, provoquent une surconsommation de matières naturelles et une augmentation des déchets et pollutions, entraînant le décès de certains animaux par ingestion de microplastiques.

29. Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session, IPBES, 2019

30. Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : Principaux messages de l'évaluation IPBES, FRB et AFB, 2019

31. La biodiversité française en déclin, 10 ans de chiffres-clés par l'Observatoire national de la biodiversité, Bilan 2022 de l'ONB, ONB, 2023

Mesurer et suivre ses impacts sur la biodiversité : mettre en place des indicateurs pertinents

Le changement d'usage des terres et des mers se traduit par la modification d'un espace et peut donc se mesurer en hectares, m², km². On peut également considérer le nombre d'individus ou d'espèces affectés par ce changement d'usage.

Exemple d'indicateurs : % d'artificialisation et de désartificialisation des sites, nombre d'hectares déforestés en une année pour la production d'un intrant, nombre de m² artificialisés, nombre d'individus d'arbustes détruits pour l'aménagement d'un site, nombre de trame vertes ou bleues mises en place, etc.

Les indicateurs sur la surexploitation des ressources correspondent aux indicateurs en lien avec la biocapacité (capacité des zones à produire en continu des ressources renouvelables).

Exemple d'indicateurs : consommation d'eau, consommation de poissons, consommation de plantes sauvages, consommation de bois-cartons-papiers dont issus de filières labellisées, consommation de biomasse, % d'intrants recyclés, % d'intrants issus de consommation responsable, etc.

Le changement climatique est causé par les émissions de gaz à effet de serre, les indicateurs adaptés sont donc ceux correspondant à la mesure de ces émissions par l'entreprise.

Exemple d'indicateurs : total d'équivalent CO₂ issus d'un bilan des émissions de GES, % d'intrants décarbonés, carbone séquestré dans les sols, les cultures et les forêts, émissions de CO₂, performance énergétique, % de sites certifiés ISO 50001, etc.

Les indicateurs adaptés pour mesurer son impact sur les pollutions correspondent aux outils de quantification et de qualification des rejets, que ce soit dans l'air, dans l'eau, dans les sols, ou même au niveau de la pollution sonore et lumineuse.

Exemple d'indicateurs : % de déchets recyclés/valorisés, nombre de tonnes de plastique à usage unique consommés, litres d'eau contaminés par l'activité par semaine, traitement de l'eau effectué sur site, niveau sonore autour des sites, nombre d'ampoules allumées de nuit, etc.

Pour estimer ses impacts sur l'importation et le développement des espèces exotiques envahissantes il est nécessaire de réaliser des inventaires faunes et flores sur les sites de production ou autour de ces sites.

Exemple d'indicateurs : Nombre d'espèces exotiques sur un site, nombre d'espèces exotiques introduites, % d'espèces autochtones sur les sites, nombres de nichoirs à mésanges et de pièges installés pour lutter contre la propagation de la chenille processionnaire du pin, etc.



Pollutions : s'interroger au-delà de la réglementation

Respecter la réglementation est un prérequis mais ne signifie pas que, dans l'absolu, l'entreprise n'a plus d'impact sur l'environnement. Par exemple, même s'ils restent dans les limites ou seuils autorisés par l'État, certains rejets dans l'environnement (sol, air, eau...) liés à l'activité peuvent avoir des impacts sur la biodiversité.

E. Identifier les contributions positives de ses activités sur la biodiversité Partie B - 4 du formulaire

En dehors des actions préexistantes mises en place dans le cadre du développement durable de l'entreprise, vues en partie A, certaines entreprises participent directement à la préservation ou à la restauration de la biodiversité via leur cœur de métier. Si c'est votre cas, pour avoir un état des

lieux complet de vos liens avec la biodiversité, il est important d'effectuer une identification précise de vos contributions à la sauvegarde de la biodiversité ou des pressions évitées grâce à votre activité.



EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS

Les professionnels du génie écologique peuvent contribuer directement à la préservation et à la restauration de la biodiversité. En effet ils peuvent réaliser des travaux qui interviennent par exemple dans la construction de trames vertes et bleues (voies terrestres ou aquatiques permettant aux espèces de transiter lorsqu'une installation humaine fragmente le territoire) ou à des projets de restauration des fonctions écosystémiques.

F. Analyser ses risques et la résilience de son modèle d'affaires

Les dépendances et impacts vis-à-vis de la biodiversité génèrent des risques et opportunités pour votre entreprise. Concernant les risques, il peut s'agir de risques dit « physiques », principalement associés à vos dépendances à la biodiversité ou de risques dit « de transition » associés à l'attention croissante des parties prenantes sur ces enjeux et donc sur vos impacts.

Parmi les risques physiques, on retrouve les risques de pénurie (vous utilisez par exemple une espèce menacée), les risques de perturbations de vos activités (vous vous approvisionnez par exemple en une ressource exposée aux ravageurs ou aux catastrophes naturelles), ou encore des risques de baisse de productivité (la dégradation de la biodiversité sur vos sites provoque une perte de motivation et de bien-être chez vos collaborateurs).

Les risques de transition, eux, sont directement liés à vos différentes parties prenantes et aux nouvelles attentes qu'elles peuvent avoir en lien avec leur prise de conscience sur l'érosion de la biodiversité et la participation de vos activités à celle-ci. On retrouve donc traditionnellement des risques financiers, réglementaires, de marché ou de réputation. De fait, certains impacts peuvent générer des risques importants même lorsque l'impact est réduit : par exemple la participation à la pollution plastique qui est très médiatisée.

Cette analyse de risques doit être menée de manière systématique sur chaque dépendance et impact majeur identifiés et doit s'intégrer pleinement à l'analyse de risques stratégiques de l'entreprise. L'analyse de risques vient ainsi nourrir vos réflexions stratégiques permettant de questionner la résilience de votre modèle d'affaires. Est-ce que mon entreprise est en mesure de faire face à ces risques s'ils se concrétisent ? Les perspectives de croissance

engendreront-elles une accentuation des risques ? La stratégie à moyen ou long-terme prend-elle en compte la préservation des écosystèmes dont elle dépend ? La stratégie va-t-elle permettre de réduire les impacts sur la biodiversité et donc l'exposition aux risques de transition ?

Afin d'évaluer cette résilience, il est aujourd'hui possible, voire conseillé, de quantifier l'impact financier des principaux risques. Cette quantification peut être faite de manière qualitative (j'estime un impact faible, moyen ou fort des risques sur l'entreprise) ou de manière quantitative (j'estime le montant de l'amende qui pourrait être reçue si une loi passe en lien avec un de mes impacts, ou j'estime la perte de chiffre d'affaires en cas de pénurie ou de perturbation logistique).

Pour en savoir plus sur l'analyse de risques, la Taskforce on Nature-related Financial Disclosure propose un guide sur l'identification et la gestion des risques liés à la nature³² avec la méthode LEAP, ainsi que des travaux sur l'analyse de scénario liés à la perte de biodiversité³³.

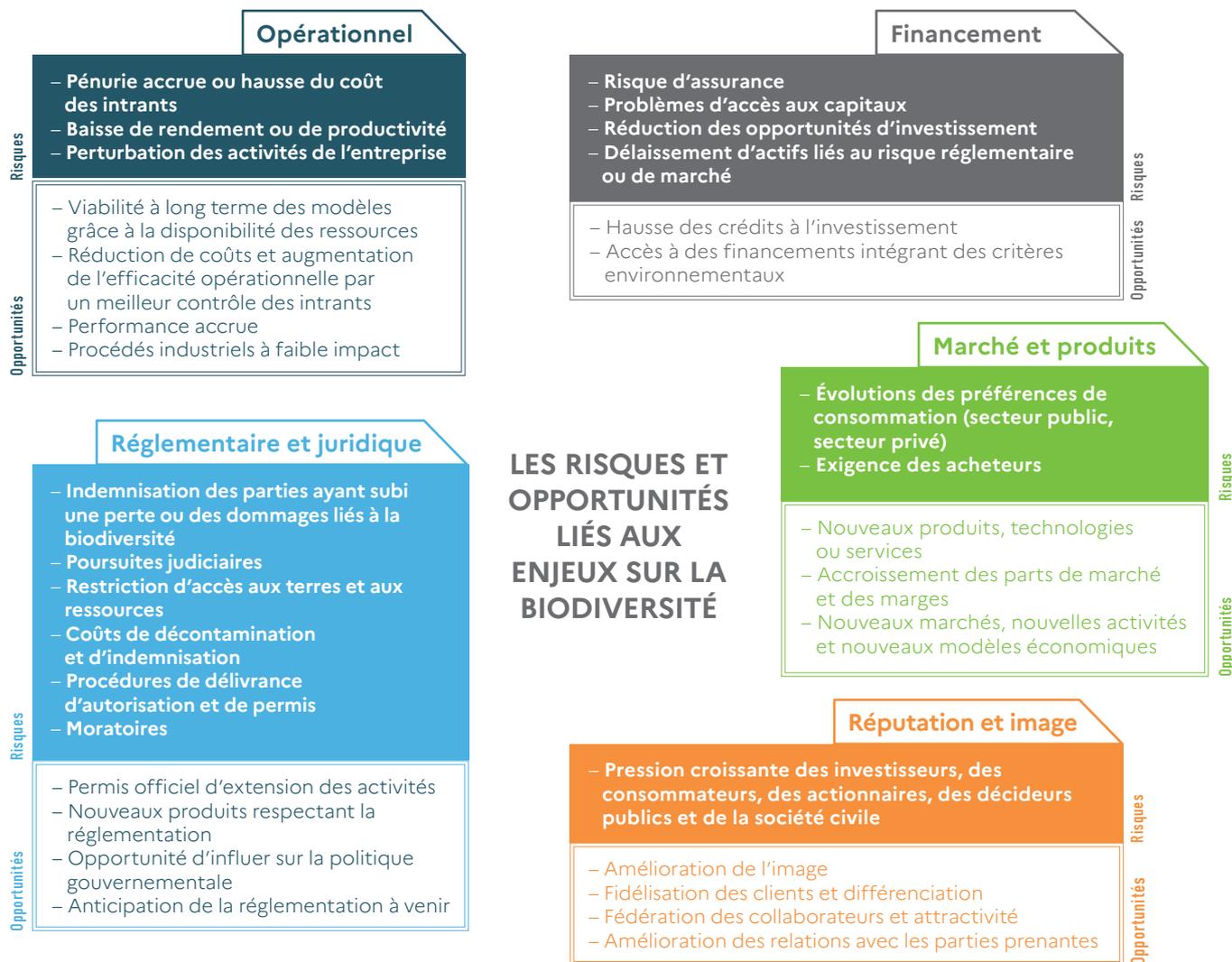
La double matérialité demandée dans le cadre de la CSRD implique que l'entreprise identifie ses enjeux majeurs en termes de biodiversité à travers les impacts, risques et opportunités.

Vos interrelations à la biodiversité peut également générer des opportunités : l'accès à de nouvelles ressources issues du vivant, l'utilisation de solutions fondées sur la nature qui sont peu coûteuses et permettent de réguler l'environnement, l'accès à de nouveaux financements ou marchés si vos produits sont plus vertueux...

Vous trouverez dans le schéma ci-après une typologie non exhaustive des risques et opportunités liés à la biodiversité qui vous appuiera dans cet exercice.

32. <https://tnfd.global/publication/additional-guidance-on-assessment-of-nature-related-issues-the-leap-approach/>

33. <https://tnfd.global/publication/guidance-on-scenario-analysis/>



Adapté de l'encadré 6 du guide pratique : Évaluation des services rendus par les écosystèmes aux entreprises, WBCSD, WRI & Meridian Institute, 2008 et mis à jour avec le rapport Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises, OCDE, 2019.

G. Synthétiser son état des lieux : définir ses enjeux prioritaires Partie B - 5 du formulaire

Synthétiser votre état des lieux pour définir vos enjeux prioritaires vous permet de connaître les sujets sur lesquels concentrer votre engagement. Pour ce faire, votre entreprise mesure les risques et opportunités associés à chaque dépendance et impact majeur sur la biodiversité. Par exemple, la surpêche d'un poisson en particulier peut mener

à une interdiction de pêche de ce poisson et ainsi nuire à toutes les entreprises utilisant ce poisson dans leurs produits. À l'inverse, le développement de produits éco-conçus peut permettre d'accéder à un nouveau marché de consommateurs à forte conscience environnementale.

Facteur clé de succès : impliquer ses parties prenantes dans l'identification des enjeux prioritaires

Il est conseillé d'impliquer ses parties prenantes internes et externes dans la définition des risques et opportunités liés à la biodiversité et dans la hiérarchisation des enjeux. En effet, connaître les attentes et la vision des collaborateurs mais aussi des clients, fournisseurs, partenaires, ou organismes met en lumière certains enjeux que l'entreprise n'aurait pas nécessairement identifiés seule.

Ensuite, vous pouvez procéder à la cartographie de vos enjeux comme sur le graphique de l'exemple ci-dessous, c'est-à-dire en mettant en regard :

- ◆ Vos enjeux prioritaires de biodiversité identifiés précédemment au sein de sa chaîne de valeur (abscisses)

- ◆ L'importance des risques et opportunités qui en découlent (ordonnées).

À partir de ce travail, vous serez alors en mesure d'identifier un nombre limité d'enjeux sur lesquels votre entreprise agira en priorité.



EXEMPLE DE RÉSUMÉ SYNTHÉTIQUE DE L'ÉTAT DES LIEUX

Une entreprise spécialisée dans la cosmétique a relevé une forte dépendance au service écosystémique d'approvisionnement du fait de l'utilisation de plantes cultivées et sauvages pour leurs propriétés (bienfaits pour la peau, couleurs, odeurs...) dans leurs produits ainsi qu'une dépendance au service culturel associé aux utilisations ancestrales des plantes. Elle a également noté l'impact de ses activités sur le changement des sols avec la culture de plantes (aloe vera par exemple), sur la surexploitation de certaines fleurs et plantes sauvages ainsi que du carton avec ses emballages, sur les pollutions chimiques de l'eau et des sols avec les eaux de rinçage sur la pollution plastique avec les emballages, et sur le changement climatique avec l'utilisation de l'avion ou du fret maritime pour l'approvisionnement de toutes petites quantités de plantes.

À partir de ces dépendances et impacts, l'entreprise a identifié ses risques et opportunités associés à la biodiversité :

- ◆ Risques opérationnels liés aux variations d'approvisionnement en plantes (dont pénuries, notamment dues au changement climatique, à la surexploitation de la ressource mais également aux espèces exotiques envahissantes)
- ◆ Risque juridique lié à la toxicité des eaux de rinçage
- ◆ Risques d'image liés aux controverses possibles sur des plantes utilisées, aux déchets chimiques, à l'empreinte carbone des transports utilisés, à des controverses sur le suremballage
- ◆ Risques et opportunités de marché liés à l'utilisation des savoirs hérités sur les bienfaits des plantes dans les campagnes de marketing
- ◆ Opportunités de marché liées au développement des connaissances sur la biodiversité et notamment de nouvelles espèces aux propriétés intéressantes.

Elle a donc défini 4 enjeux à traiter en priorité dans le plan d'actions volontaire :

- ◆ La sécurisation de l'approvisionnement en plantes cultivées et sauvages
- ◆ L'empreinte carbone de l'activité et son empreinte eau
- ◆ La gestion des déchets, notamment chimiques, du site
- ◆ La recherche et la protection de la biodiversité avec, notamment, de belles opportunités d'innovations par une meilleure connaissance des propriétés des plantes, si possible locales (pour une bio-utilisation) et par une meilleure compréhension des mécanismes utilisés par le vivant pour se nourrir, modifier sa couleur (couleurs structurales pour le maquillage) ou s'adapter aux milieux pollués (cosmétique urbaine) et aux variations saisonnières.

(L'enjeu lié aux emballages n'est pas jugé comme prioritaire car l'entreprise avait engagé une démarche antérieure d'éco-conception de ses packagings).

CARTOGRAPHIE DES ENJEUX : EXEMPLE D'UNE ENTREPRISE DE COSMÉTIQUE

Importance des risques et opportunités associés aux enjeux

Enjeux prioritaires



Sécurisation des approvisionnements d'une ressource clé



Recherche et protection de la biodiversité



Gestion de l'eau et des déchets du site



Pollutions plastique et microplastique liées aux emballages



Empreinte carbone Liée à la culture des plantes



Faible présence d'espèces autochtones sur le site



Pollution des eaux liée à l'utilisation du produit (rinçage/démaquillage)

Localisation sur la chaîne de valeur

AMONT

IN SITU

AVAL



Intégration d'enjeux biodiversité à votre analyse de risques ou analyse de matérialité

Si, au moment où vous faites ce travail vous êtes également en train de construire ou mettre à jour votre démarche RSE (analyse de risque, matrice de matérialité...), vous pouvez intégrer les enjeux identifiés sur la biodiversité à votre liste d'enjeux et de risques. Cela vous permettra d'identifier ceux qui doivent être traités en priorité par votre plan d'actions volontaire, mais aussi de déterminer l'importance qu'ont les enjeux de biodiversité pour vos parties prenantes.

2. AGIR : METTRE EN PLACE UN PLAN D' ACTIONS VOLONTAIRE



A. Déterminer le cadre général du plan d'actions volontaire

- ◆ Périmètre concerné
- ◆ Pilotage de la mise en œuvre
- ◆ Stratégie d'amélioration
- ◆ Implication des parties prenantes
- ◆ Contribution aux politiques publiques de biodiversité



B. Définir un plan d'actions volontaire

- ◆ Actions volontaires concernant votre cœur de métier
- ◆ Actions volontaires complémentaires qui contribuent à la préservation de la biodiversité
- ◆ Élaborer des objectifs SMART
- ◆ Identifier des indicateurs de suivi
- ◆ Définir les moyens financiers, humains et matériels

A. Cadre général du plan d'actions volontaire



Partie C - 1
du formulaire

Après la phase de diagnostic, pour passer à l'action, il s'agit pour vous de définir le cadre de votre plan d'actions volontaire. C'est-à-dire : où agir ? Avec qui ? Comment ? Quand ? Avec quelles modalités ? Cela passe par la définition d'un

périmètre d'action, de modalités de gouvernance mais également par l'identification des parties prenantes concernées, pour savoir comment les impliquer, ainsi que par la connaissance des cadres publics dans lesquels inscrire votre plan d'actions.

Périmètre concerné par le plan d'actions



Partie C - 1 - 1
du formulaire

La première étape consiste à répondre à la question « Où agir ? ». Elle définit le périmètre d'action de l'entreprise dans sa démarche en faveur de la biodiversité. Ce périmètre situe le (ou les) stade(s) de la chaîne de valeur qui est/sont concerné(s) mais aussi les différents aspects de l'activité qui seront touchés par le plan d'actions. Le périmètre peut donc couvrir un ou plusieurs sites de production, un métier de l'entreprise, une filiale, un groupe de fournisseurs d'une ressource ou encore une zone géographique (les activités sur un pays ou

une région, etc.). Pour être pertinent et cohérent, le périmètre doit également couvrir les aspects stratégiques de l'activité (part importante du chiffre d'affaires, nouvelles zones géographiques d'implantation, marchés en forte croissance, etc.).

Pour le déterminer, il faut donc partir de là où se situent les enjeux prioritaires identifiés lors de l'état des lieux et choisir un périmètre permettant de les traiter au mieux tout en s'assurant de couvrir le cœur de métier ou les caractéristiques stratégiques de votre activité.



EXEMPLES DE PÉRIMÈTRES

- ◆ Une petite manufacture choisit de se concentrer, pour son premier plan d'actions, uniquement sur sa société et plus précisément sur les impacts de son site de production sur la biodiversité.
- ◆ Un chocolatier au début de sa démarche préfère se restreindre à un périmètre en amont de sa chaîne de valeur, chez ses producteurs de cacao et en particulier leur impact sur la déforestation.
- ◆ Une agence événementielle choisit de se concentrer sur les impacts produits lors de ses événements (déchets produits sur place, empreinte carbone des déplacements des invités, de l'équipe organisatrice et des prestataires, consommation d'eau sur place, impacts sur les sites extérieurs...)
- ◆ Une agence de services décide d'orienter son plan d'actions sur la limitation des impacts de ses achats (consommables, fournitures de bureau, mobilier...), sur ses émissions de CO₂, et sur la gestion du site de l'agence.
- ◆ Un groupe choisit pour périmètre deux de ses filiales en pleine croissance et qui ont, d'après l'état des lieux, l'impact le plus fort sur la biodiversité.

Le périmètre est propre à chaque entreprise et au plan d'actions. Il pourra être amené à évoluer à mesure que l'entreprise progresse dans sa démarche. Il est pertinent de se concentrer sur un périmètre restreint si vous êtes au début de votre démarche d'action volontaire en faveur de

la biodiversité. Cela facilite le pilotage et donc l'obtention de résultats concrets. Le périmètre pourra ensuite être agrandi ou modifié pour poursuivre la démarche sur d'autres sites, filiales, fournisseurs, clients, etc. pour la rendre globale et transversale.

Pilotage de la mise en œuvre du plan Partie C - 1 - 2 du formulaire

Clarifier dès le début les modalités de pilotage du plan d'actions assure son bon fonctionnement. Le pilotage passe en général par la désignation d'une personne en charge de la mise en œuvre du plan d'actions et de son éventuel référent, ce dernier ayant un pouvoir décisionnaire important. La personne en charge du projet dirige la co-construction du plan d'actions, élabore un tableau de suivi des actions et le remplit. Le référent prend les décisions, s'assure de l'accès aux moyens financiers, matériels et humains nécessaires et inscrit le plan d'actions dans les décisions stratégiques de l'entreprise. Pour assurer la mise en œuvre du plan d'actions, la question des moyens ne doit pas être minimisée. Ainsi il est pertinent de prendre le temps d'identifier l'ensemble des moyens nécessaires pour réaliser les actions à la hauteur des objectifs indiqués. Il est notamment nécessaire d'identifier les compétences à mobiliser pour le plan d'actions et de s'assurer que ces compétences sont maîtrisées par les acteurs adéquats. Les

actions complémentaires de formation peuvent alors être indispensables à la bonne exécution du plan d'actions.

Le tableau de suivi précisera pour chaque action³⁴ :

- ◆ Un responsable
- ◆ Les parties prenantes internes et externes à mobiliser
- ◆ Les éléments de calendrier
- ◆ Les objectifs SMART (voir p. 40) à atteindre, leurs éléments de preuve, et les résultats lors des échéances si pertinents
- ◆ Les moyens financiers, matériels et humains prévus associés

Pour amortir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du plan d'actions, il peut être envisagé de s'associer à d'autres acteurs afin de mutualiser les ressources et les dépenses correspondantes.



Biodiversité et système de management environnemental

Pour aller plus loin dans le pilotage et la gestion des projets environnementaux, vous pouvez également vous inspirer d'un système de management environnemental (outil de gestion de l'environnement pour la maîtrise et la réduction des impacts environnementaux de l'entreprise, comme l'ISO 14001³⁵ ou l'EMAS³⁶ par exemple) ou intégrer les actions pour la biodiversité à votre système de management déjà existant. La norme NF X32-001 permet une approche normative et standardisée des démarches biodiversité, en cohérence avec la méthodologie de ce guide.

34. Recommandations inspirées des points cités dans la norme ISO14001

35. Plus d'informations sur l'ISO14001 : <http://www.iso14001.fr/>

36. Plus d'informations sur l'EMAS : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/systeme-management-et-audit-environnemental>

Vous pouvez, dès sa construction, **concevoir dans une démarche d'amélioration continue du plan d'actions** pour l'intégrer pleinement dans vos processus de management. Il faut alors prévoir dès le départ des temps d'évaluation et d'ajustement du plan d'actions. Par exemple, vous pouvez prévoir un point d'étape intermédiaire quelques mois après le lancement du plan d'actions, puis un an plus tard – lors d'une revue de direction – un point de suivi plus approfondi, etc. Ces dates de bilans intermédiaires vous permettront de mettre en avant ce qui a été réalisé et de travailler sur les éventuelles difficultés rencontrées. Vous pourrez alors ajuster votre plan d'actions ou le mettre en

cohérence avec un nouveau contexte. Dans cette optique, il est également pertinent de fixer dès sa création une échéance au plan d'actions, une date de bilan final à laquelle toutes les actions initialement prévues auront normalement été mises en place et à laquelle vous pourrez analyser et rapporter les résultats. Vous pourrez ensuite repartir de ce bilan pour construire un nouveau plan d'actions. Afin d'assurer l'atteinte des objectifs, la mise à disposition des moyens nécessaires et la prise en compte continue de la biodiversité dans la stratégie, il est pertinent d'impliquer la direction à échéance régulière dans le suivi du plan d'actions.

Impliquer ses parties prenantes   Partie C - 1 - 5 du formulaire

Les parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes, sont des acteurs indispensables d'un plan d'actions biodiversité réussi. Elles vous aident par exemple à enrichir le projet et à bénéficier d'un regard extérieur, à garantir sa mise en œuvre effective et efficace, à provoquer un effet de mobilisation « boule de neige », à améliorer la transparence et la valorisation du projet, à partager les connaissances et bonnes pratiques, etc. Pour engager ces diverses parties prenantes, vous identifiez les plus concernées et les éventuels enjeux de biodiversité qu'elles portent, quand elles

devront intervenir, de quelle manière et sur quels sujets. Certaines, comme les collaborateurs, seront directement amenées à participer aux réunions de construction et de suivi du plan d'actions, d'autres seront consultées à des moments charnières du plan d'actions (par exemple des chercheurs et experts au moment de l'état des lieux), d'autres encore pourront devenir des partenaires clés pour la mise en œuvre de certaines actions (associations agissant en faveur de la biodiversité, ou organismes de formation sur le sujet par exemple).



Un plan d'actions volontaire efficace ne doit pas seulement être piloté et couvrir les enjeux pertinents concernant la biodiversité, il doit également être connu et mis en œuvre par les équipes de l'entreprise. Il est essentiel qu'il soit **porté par les plus hautes instances décisionnaires de votre entreprise**.

Pour cela, la direction impulse la construction du plan d'actions et le soutient dans sa mise en œuvre. Cette implication est nécessaire pour appuyer les décisions qui devront être prises et allouer des moyens matériels, humains ou financiers suffisants pour assurer le bon déroulement de la démarche.

L'implication de l'ensemble des collaborateurs dans la construction du plan d'actions, notamment celles et ceux qui seront chargés de mettre en œuvre les changements est un gage de réussite et de pragmatisme³⁷. Ainsi, il faut idéalement intégrer plusieurs métiers et niveaux hiérarchiques dans la co-construction du plan d'actions et dans son suivi. Vous pouvez également réaliser des ateliers, enquêtes internes ou mettre en place des « boîtes à idées » pour faire participer l'ensemble des collaborateurs dans la co-construction du plan d'actions. Si c'est

une première édition, une sensibilisation préalable à la biodiversité en entreprise sera pertinente.

Enfin, l'intégration des parties prenantes externes (fournisseurs, clients, collectivités, associations, etc.) aux phases de construction, de mise en œuvre et de suivi du plan d'actions participe à la réussite de celui-ci par leur rôle d'acteur, de catalyseur ou d'expert. Si votre périmètre d'action recouvre l'amont de votre chaîne de valeur, il est incontournable d'impliquer vos fournisseurs dans la construction du plan d'actions. Ils vous expliqueront leurs besoins et leurs capacités.

Il s'agit alors de reconnaître dans sa cartographie des parties prenantes celles qui seront les plus contributives pour votre plan d'actions, en fonction des enjeux et du périmètre défini, et de les faire intervenir sur l'ensemble de votre démarche ou à un moment approprié. Si votre engagement impacte la conception de vos produits ou services, voire vous incite à un repositionnement stratégique sur certains marchés, vous pourrez impliquer vos clients ou des panels de consommateurs pour tester vos idées et confirmer leur appropriation par vos cibles.

Intérêt d'intégrer vos parties prenantes dans votre démarche (Adapté de *A framework for corporate action on biodiversity and ecosystem services*, UICN & Global Compact, 2012)

Types de parties prenantes	Parties prenantes	Intérêt de l'engagement des parties prenantes
Internes	Collaborateurs, actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> – Vous appuyez dans l'identification des risques et des opportunités – Partager la prise de décision et les responsabilités – Assurer la faisabilité opérationnelle et le soutien financier – Gagner en transparence et donc en crédibilité – Conforter les valeurs de l'entreprise et l'engagement des collaborateurs
Communautés locales	Collectivités, voisins	<ul style="list-style-type: none"> – Connaître des impacts locaux sur la biodiversité – Mieux cibler vos actions de proximité – Améliorer la réputation et les relations avec la collectivité (facilite l'obtention de permis) – Améliorer les liens avec les communautés locales – Réduire certains risques opérationnels
Chaîne de valeur	Concurrents, clients et fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> – Développer des standards dans le secteur – Partager les bonnes pratiques – Partager les bénéfices des pratiques de chacun, réduire les risques associés aux activités des autres
Échelle nationale	ONG nationales, associations, gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> – Obtenir une expertise – Prévenir les controverses – Identifier les changements réglementaires pour les anticiper – Influencer sur les réglementations, lignes directrices et outils publiés
Échelle internationale	Initiatives mondiales, ONG internationales, groupes de travail au niveau international	<ul style="list-style-type: none"> – Valoriser les efforts de l'entreprise à l'international – Partager les connaissances et bonnes pratiques

37. D'après le guide Sensibiliser et mobiliser les salariés de l'entreprise en faveur de la biodiversité : Quels moyens, quels engagements? État des lieux des pratiques et perspectives, UICN, 2018

Il existe différents cadres nationaux et internationaux précisant les objectifs et méthodes d'action pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Inscrire son action dans ces cadres donne du sens à sa démarche, participe à l'effort collectif et favorise la mobilisation de ses parties prenantes. De ce fait, les entreprises s'assurent de connaître ces différents cadres et d'y articuler leur engagement, par exemple en alignant leurs objectifs chiffrés et leurs échéances avec ceux présentés dans ces cadres.

Au niveau international, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB³⁸) présente, dès 1992, un cadre clair pour la prise en compte de la biodiversité à l'échelle mondiale. Ce traité couvre l'ensemble des écosystèmes, des espèces, et des ressources génétiques et a pour but : « la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques » (article 1). La CDB se pose en fondation à l'élaboration des Stratégies Nationales pour la Biodiversité et, à la suite des Objectifs d'Aichi qui formaient une stratégie à l'horizon 2020, a fourni de nouveaux objectifs aux horizons 2030 et 2050 lors de la COP15 à Montréal en 2022.

Parmi les 23 cibles adoptées à la COP15 Biodiversité de Montréal fin 2022, la cible 15 vise à réduire l'impact et les dépendances des entreprises notamment en les encourageant à évaluer et à divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur ainsi qu'à fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables³⁹.

Les Objectifs de Développement Durable⁴⁰ (ODD) adopté en 2015 par l'Organisation des Nations Unies forment également un cadre international pertinent. Les 17 ODD présentent 17 ambitions prioritaires à l'horizon 2030 et à l'échelle de la planète pour répondre aux enjeux de développement durable. Parmi eux, les ODD 14 et 15, portant respectivement directement sur la vie aquatique et la vie terrestre présentent des cibles à atteindre au niveau international d'ici 2020, 2025 et 2030 et des indicateurs à suivre. D'autres ODD intègrent les enjeux de biodiversité comme le 13 sur le changement climatique, le 2 sur les modèles agricoles, le 6 sur l'eau ou encore le 11 sur les villes durables ainsi que le 12 sur les modes de production responsables.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité. Tous vivants ! » vise à mettre en œuvre cet objectif. Il a vocation à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité afin de renforcer l'action de la France en faveur de cet enjeu planétaire.

La Stratégie nationale biodiversité (SNB III) 2030, identifie 4 axes prioritaires afin d'enrayer la perte de biodiversité :

1. réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité ;
2. restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible ;
3. mobiliser tous les acteurs ;
4. garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

En dehors du cadre général offert par la SNB, d'autres cadres nationaux existent, comme la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée⁴¹ (SNDI). Suite à l'Accord de Paris, le Gouvernement français s'est engagé à publier « une stratégie nationale pour mettre fin à l'importation de produits forestiers ou agricoles contribuant à la déforestation – y compris le changement d'affectation indirecte des sols ». Ainsi la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation fixe 16 objectifs et 26 mesures réparties en cinq grandes orientations :

1. Développer, partager et valoriser les connaissances.
2. Développer les actions de lutte contre la déforestation importée dans le cadre de coopérations internationales.
3. Faire de nos politiques publiques un levier pour favoriser une demande française de produits durables.
4. Favoriser et coordonner l'engagement des acteurs.
5. Garantir l'atteinte des objectifs de la SNDI.

Au niveau local, les Stratégies Régionales pour la Biodiversité⁴² déclinent la SNB à l'échelle régionale. Elles proposent généralement des feuilles de route, élaborées en concertation avec les différents acteurs régionaux, pour agir sur les sujets de biodiversité majeurs au niveau local. De plus, les collectivités territoriales engagées au sein de Territoires engagés pour la nature⁴³ proposent elles aussi des cadres d'action où les entreprises ont leur rôle à jouer.

38. Texte complet de la CDB : <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

39. <https://www.cbd.int/doc/c/0bde/b7c0/00c058bbfd77574515f170bd/cop-15-l-25-fr.pdf>

40. Plus d'informations sur les ODD : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

41. *Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2018-2030*, Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2018

42. Plus d'informations sur les SRB : <https://uicn.fr/strategies-regionales-pour-la-biodiversite/>

43. Plus d'information sur les Territoires engagés pour la nature : <https://engagementspourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

B. Définir un plan d'actions volontaire Partie C - 2 & 3 du formulaire

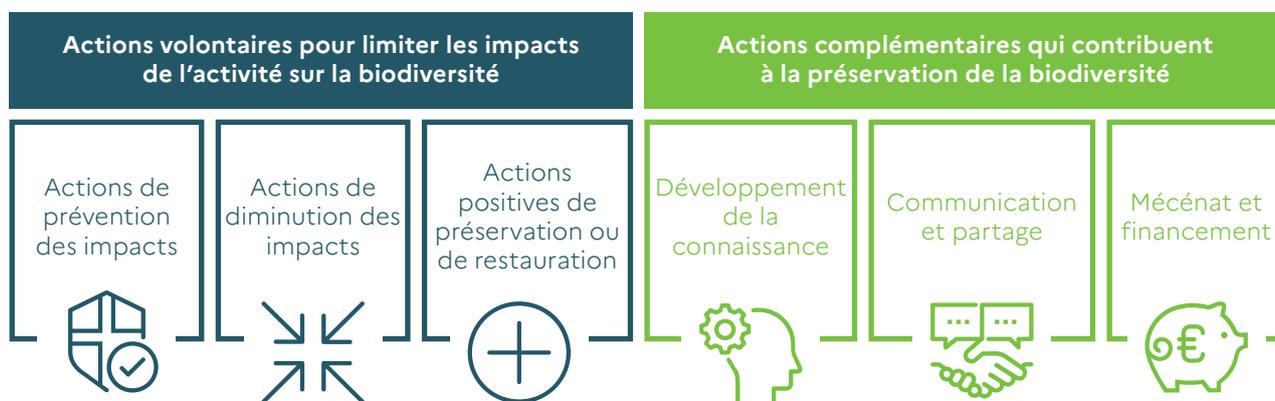
La construction d'un plan d'actions volontaire, allant au-delà du strict respect de la réglementation, en faveur de la biodiversité passe par la définition d'actions concrètes et opérationnelles qui répondent aux enjeux spécifiques identifiés dans le diagnostic, réduisent les risques mis en exergue et permettent de saisir les opportunités.

Le formulaire de dépôt des engagements distingue deux grands types d'action⁴⁴ :

– **les actions ayant un lien direct avec l'activité de votre entreprise (son cœur de métier)** et ayant un impact significatif sur la biodiversité (que ce soient des actions de prévention des impacts,

de diminution des impacts ou des actions positives de préservation et de restauration de la nature). Ces actions modifient directement les processus et les pratiques de l'entreprise ou ses produits et services.

– **des actions complémentaires** qui, si elles n'ont pas un lien direct avec l'activité de votre entreprise, contribuent à la préservation de la biodiversité et renforcent les capacités de votre entreprise à prendre en charge la biodiversité ; elles sont essentielles à la montée en compétence sur le sujet et à la diffusion de l'action .



Actions transversales

Certaines actions de votre plan d'actions volontaire en faveur de la biodiversité peuvent être transversales. Il faut alors discerner si l'action conduit directement à un changement de pratiques ou de processus dans l'entreprise. Si c'est le cas, l'action appartient à la première catégorie, sinon à la deuxième. Placez ensuite l'action dans la sous-catégorie qui vous semble la plus pertinente !

Actions volontaires concernant le cœur de métier Partie C - 2 du formulaire

Ces actions répondent directement aux enjeux précédemment identifiés, elles sont directement ou indirectement liées aux activités et au cœur

de métier de votre entreprise afin de réduire leur contribution aux facteurs d'érosion de la biodiversité.

Les actions volontaires pour la prévention des impacts représentent les mesures qui modifient un projet ou une pratique de l'entreprise dans le but de supprimer complètement un impact, identifié lors de l'état des lieux, exercé sur un facteur d'érosion.

Ces actions peuvent viser à éviter des impacts situés **au niveau des activités de l'entreprise ou sur ses sites (in situ)**. Il s'agit alors par exemple de modifier ses processus de production, de modifier ou adapter ses sites pour limiter leur participation à l'érosion de la biodiversité ou encore d'arrêter

44. D'après la thèse *Responsabilité sociétale : quelle contribution des entreprises à la conservation de la biodiversité*, Anastasia Wolff, 2018

de fabriquer certains produits ayant un impact négatif sur la biodiversité durant leur phase de production.

Ces actions de prévention peuvent également viser des impacts qui se **identifiés chez les fournisseurs et sous-traitants, c'est-à-dire en amont de la chaîne de valeur**. Pour cela l'entreprise peut modifier ses propres processus en excluant par exemple certains composants à impact négatif de la conception de ses produits, ou encore en excluant de ses achats certains produits/services ayant un impact négatif sur la biodiversité.

Enfin, il est possible de prévenir des impacts situés **en aval de la chaîne de valeur, c'est-à-dire lors du transport, de la distribution, de la consommation, de l'utilisation des produits/services, de leur fin de vie**. Il s'agit alors par exemple d'éco-concevoir ses produits pour éviter totalement les impacts identifiés lors de l'utilisation/consommation ou la fin de vie, ou encore de modifier ses services pour prévenir certains impacts identifiés en aval.



EXEMPLES D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES IMPACTS

EN AMONT DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- ◆ Pour lutter contre la surexploitation des ressources et le changement d'usage des terres et des mers : avoir 100 % de ses fournisseurs de bois certifiés FSC d'ici 2025.
- ◆ Pour lutter contre le changement d'usage des terres et des mers : remplacer d'ici 3 ans une matière première de son produit dont la production génère de la déforestation

IN SITU

- ◆ Pour réduire les pollutions : utiliser uniquement des produits biodégradables et traiter les effluents d'ici 2030 pour le lavage des cuves de cuisson.
- ◆ Pour prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes : planter uniquement des espèces de la marque collective « Végétal local »⁴⁵ sur la moitié des nouveaux sites de l'entreprise l'année prochaine.
- ◆ Pour réduire les pollutions : Abandonner tous les produits phytosanitaires d'ici un an sur les sites

EN AVAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- ◆ Pour réduire les pollutions : remplacer de la totalité des pièces jetables en plastique dans une gamme de produits d'ici 2024.
- ◆ Pour lutter contre le changement climatique : supprimer la consommation d'énergies fossiles lors de l'utilisation du service vendu par l'entreprise d'ici 5 ans.

45. La marque Végétal local est une marque collective propriété de l'Office français de la biodiversité qui garantit la provenance locale, la traçabilité, la diversité génétique dans les lots et la conservation en milieu naturel. Rendez-vous sur le site <http://www.fcfn.fr/vegetal-local-vraies-messicoles> pour en savoir plus. <https://www.vegetal-local.fr/>

Diminuer les impacts de son entreprise

Lorsqu'il est impossible d'éliminer totalement la pression exercée, il s'agit alors de la limiter au maximum. **Les actions volontaires pour la diminution des impacts** ont pour objectif de réduire les impacts négatifs liés à un projet ou une pratique de l'entreprise. Elles peuvent par exemple diminuer la durée, l'intensité ou l'étendue de l'impact négatif.

Au niveau des impacts in situ (sur les sites ou dans les processus de production), cela peut se faire par exemple en modifiant ses processus de production pour limiter des impacts sur la biodiversité, en facilitant la transition des collaborateurs vers certaines pratiques plus respectueuses de la biodiversité sur le lieu de travail ou en réduisant l'impact des sites sur la biodiversité.



EXEMPLES D' ACTIONS DE DIMINUTION DES IMPACTS

EN AMONT DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- ◆ Pour réduire les pollutions : initier l'accompagnement de 10 fournisseurs vers l'agriculture biologique d'ici l'année prochaine.
- ◆ Pour lutter contre le changement climatique : inscrire un critère lié au bilan carbone sur le cahier des charges de sélection des fournisseurs d'ici 1 an.
- ◆ Pour une action multifactorielle : passer, d'ici 2 ans, à 60 % d'achats responsables (selon la définition de la norme ISO 20121).

IN SITU

- ◆ Pour réduire les pollutions : remplacer 50 % des éclairages extérieurs par des LED orientées, programmables, de couleur chaude et à intensité lumineuse modérée d'ici 1 an.
- ◆ Pour lutter contre la surexploitation des ressources et le changement climatique (transports de matières premières) : récupérer, d'ici 3 ans, 40 % de l'équivalent en poids des jeans vendus pour en confectionner de nouveaux ou fabriquer une matière isolante en France (diversification).
- ◆ Pour lutter contre le changement d'usage des terres et des mers : identifier 3 sites entravant la continuité écologique ou le tracé de la trame verte et mettre en place des solutions en partenariat avec un expert naturaliste d'ici 2025.
- ◆ Pour une action multifactorielle : Disposer, d'ici 2022, d'un plan de gestion environnemental pour 100 % des sites présentant un enjeu biodiversité.
- ◆ Pour une action transversale : Des 2021, faire de la biodiversité un des critères participant à l'approbation des projets étudiés en comité opérationnel.

EN AVAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR

- ◆ Pour réduire l'ensemble des facteurs d'érosion de la biodiversité : pousser 50 % de ses clients à mettre en place des actions en faveur de la biodiversité d'ici 2030 grâce à un système de points de fidélité leur permettant de gagner des avantages s'ils mettent en place des actions.
- ◆ Pour lutter contre le changement climatique : d'ici l'année prochaine, développer la logistique retour pour rapporter des produits de l'entreprise à réparer, réutiliser, recycler ainsi que leurs emballages et/ou d'autres produits, dans le cadre de partenariats.
- ◆ Pour lutter contre les pollutions : travailler avec les Territoires Engagés pour la Nature ou dans le cadre de démarches sectoriels pour améliorer de 50 % le recyclage des déchets associés à l'activité d'ici 2025.
- ◆ Pour un effet multifactoriel : remplacer, d'ici 3 ans, 80 % des ventes de produits décapants pour l'industrie par la location d'enceintes de décapage facturées selon l'usage et récupérées, nettoyées, rechargées.

Pour diminuer les impacts de son activité en **amont de la chaîne de valeur** il peut être pertinent d'encourager ses fournisseurs à changer leurs pratiques participant à l'érosion de la biodiversité, par exemple en les dirigeant vers l'obtention d'un

label ou d'une certification. Il peut également s'agir pour votre entreprise d'optimiser l'usage des matières premières naturelles au sein de vos processus pour économiser les volumes d'achats.



LABELS ET CERTIFICATIONS : DES AIDES À LA DIMINUTION DE VOS IMPACTS, NOTAMMENT EN AMONT.

De nombreux labels et certifications (FSC, PEFC, MSC, AB, Clef verte, HQE, BREAAAM...) garantissent la conformité d'un produit, d'une pratique ou d'un service à un cahier des charges préservant la biodiversité. Certifier vos produits ou intégrer ces certifications et labels dans vos critères d'achats/ de sélection de fournisseurs et sous-traitants permet de réduire votre empreinte sur la biodiversité. Vous pouvez retrouver une étude de différents labels environnementaux sur le site de l'ADEME⁴⁶.

Les actions de diminution des impacts peuvent aussi viser ceux qui sont en aval de la chaîne de valeur, par exemple en modifiant vos activités de façon à favoriser l'économie circulaire et la récupération des produits en fin de vie, ou encore en encourageant les clients à mettre en place des initiatives en faveur de la biodiversité.



Pour en savoir plus sur les labels, certifications ou reconnaissances en faveur de la biodiversité : [Fiche-ressources] Labels, reconnaissances, marques et certifications #Biodiversité⁴⁷.

Mettre en place des contributions volontaires positives

Enfin, l'entreprise peut mettre en place des **contributions positives volontaires** visant à restaurer et/ou préserver la biodiversité et les services écosystémiques en agissant positivement sur un ou plusieurs facteurs d'érosion. Ces contributions peuvent par exemple dépolluer, rendre à la nature un

espace artificialisé, protéger une espèce menacée, etc. Ces actions de préservations peuvent être faites sur les sites de l'entreprise mais également en partenariat avec les fournisseurs à proximité de leurs sites, chez les clients ou à proximité des lieux de consommation/utilisation.

Les partenariats : une clé de l'action en faveur de la biodiversité

Que ce soit avec des associations de protection de l'environnement, des fondations reconnues d'utilité publique, des collectivités territoriales ou encore des organismes de recherche ou de formation, mettre en place des partenariats permet à l'entreprise de collaborer dans sa démarche avec des acteurs de la biodiversité. L'entreprise développe ainsi ses connaissances et compétences sur le sujet, augmente la pertinence de ses actions et gagne en crédibilité dans la valorisation de ses actions.



LE GÉNIE ÉCOLOGIQUE : COMPÉTENCE INDISPENSABLE POUR LA RESTAURATION

Le Centre de ressources sur le Génie écologique répertorie des outils, méthodologies et retours d'expériences pour la reconstruction et la restauration de milieux naturels et l'optimisation des fonctions assurées par les écosystèmes.

46. Lien vers l'étude : <https://www.ademe.fr/labels-environnementaux>

47. <https://www.anbdd.fr/publication/fiche-ressources-labels-reconnaisances-marques-et-certifications-biodiversite>



EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS POSITIVES VOLONTAIRES

EN AMONT DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Pour réduire les pollutions : récupérer dans les océans 500 tonnes de filets de pêche d'ici 5 ans pour les utiliser dans la fabrication des produits.

IN SITU

◆ Pour lutter contre le changement d'usage des terres et des mers : restaurer 1000 m² d'espaces naturels dans un rayon de 25 km autour du site de l'entreprise d'ici l'année prochaine.

◆ Pour atténuer le changement climatique : confier d'ici la fin de l'année, la gestion de la forêt patrimoniale de l'entreprise à l'ONF, au Conservatoire Régional d'Espaces Naturels (CREN) ou à des associations naturalistes locales et l'utiliser pour des sensibilisations à la biodiversité, des bains de forêt...

◆ Le référencement de tous les sites physiques du Groupe dans le monde entier Refuges LPO Biodiversité ou certification équivalente locale à l'échelle 2030.

EN AVAL DE LA CHAÎNE DE VALEUR

◆ Sensibiliser les clients en offrant 10000 nichoirs accompagnés d'éléments d'information et de sensibilisation associés.

◆ Pour contribuer à l'atténuation du changement climatique : sensibiliser ses clients en intégrant d'ici 2025 des informations sur cet enjeu directement dans l'offre de service ou sur les produits.

Actions volontaires complémentaires qui contribuent à la préservation de la biodiversité



Partie C - 3
du formulaire

Cette partie présente les actions n'ayant pas de lien direct avec le cœur de métier de votre entreprise mais contribuant tout autant à la préservation de la biodiversité en participant à l'efficacité du plan d'actions et en renforçant la capacité de votre entreprise à prendre en charge les enjeux de biodiversité.

Plusieurs types d'actions sont identifiés dans ce guide et dans le formulaire *Entreprises engagées pour la nature*. Si la liste n'est pas exhaustive, elle doit cependant vous permettre d'identifier plusieurs actions complémentaires pertinentes à mettre en place dans votre contexte et vis-à-vis des enjeux que vous avez identifiés lors de l'état des lieux.

Tout d'abord, vous pouvez mettre en œuvre des **actions volontaires liées au développement de la connaissance sur la biodiversité**. Ces actions vous font participer à la recherche sur la biodiversité. Cela peut se traduire par de la collecte de données en amont, sur les sites de l'entreprise ou en aval de sa chaîne de valeur (recensement du nombre de spécimens d'une espèce par exemple) mais aussi par votre implication dans des programmes de recherche sur la biodiversité. En vous intéressant de près à la biodiversité ordinaire ou extraordinaire locale, vous favorisez grandement votre ancrage territorial.



EXEMPLES D' ACTIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE SUR LA BIODIVERSITÉ

◆ Réaliser un suivi de biodiversité sur le site par exemple avec l'appui d'un spécialiste, via des opérations de Vigie Nature, ou grâce à l'Indicateur de Qualité Écologique et partager, dans la mesure du possible, les données obtenues en libre accès⁴⁸.

Il est également possible, par exemple, de valoriser, au sein de la recherche sur la biodiversité, des données collectées par l'entreprise dans le cadre de ses activités.

◆ Participer au Corporate Engagement Program du Sciences-Based Targets Network⁴⁹ afin de participer au test et au développement des méthodologie outils de diagnostic biodiversité.

48. Site IQE : <http://iqe-spn.mnhn.fr/> – <http://www.vigienature.fr/>

49. Site du Sciences-Based Targets Network : <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

Vous pouvez également prévoir des **actions volontaires liées au partage, en interne et en externe, des connaissances sur la biodiversité**. Ces actions de communication, de sensibilisation ou de formation peuvent être destinées aux collaborateurs de façon à porter le sujet de la biodiversité au sein de l'entreprise, mais elles

peuvent aussi être destinées aux parties prenantes externes et en particulier aux fournisseurs et aux clients. Sensibiliser les autres acteurs de la chaîne de valeur au sujet permet un travail conjoint et permet également à votre entreprise de mieux valoriser ses propres actions.

SENSIBILISER LES COLLABORATEURS À VOS INTERDÉPENDANCES AVEC LA BIODIVERSITÉ

En développant la maîtrise du sujet chez vos collaborateurs et vos dirigeants, vous assurez la prise d'initiative et la bonne mise en œuvre du plan d'actions. Le guide *Sensibiliser & mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments? État des lieux des pratiques et perspectives*⁵⁰ vous permettra d'en savoir plus à ce sujet!

LES TRAVAUX SUR LES SCIENCES-BASED TARGETS FOR NATURE

Le *Sciences-Based Targets Network*⁵¹ travaille sur l'avancée scientifique et la définition de lignes directrices pour les organisations afin qu'elles puissent exercer en accord avec les Limites Planétaires. Concernant la biodiversité, l'objectif est d'orienter les entreprises pour atteindre dès aujourd'hui le Zéro Perte Nette de Biodiversité (*No net loss*), dès 2030 un Gain net de biodiversité (*Net positive*) et dès 2050 un rétablissement complet de la biodiversité (*full recovery*).
Guide 2020, publication du SBTN Nature Impact Framework (mars 2023)

38

Il est également pertinent de participer ou d'organiser le partage des retours d'expérience sur les actions conduites. En participant à des réunions, comités, groupes, dispositifs de

partage de bonnes pratiques sur la biodiversité, réunissant dans l'idéal des concurrents et d'autres parties prenantes du secteur, vous valorisez votre démarche et continuez à vous former sur le sujet.

EXEMPLES D'ACTIONS LIÉES AU PARTAGE DES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ

- ◆ Sensibiliser 100 collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires par an en les invitant à une soirée sur le thème de la biodiversité organisée par l'entreprise sur un site naturel, en partenariat avec un guide éco-facilitateur.
- ◆ Installer sur chaque espace vert des panneaux extérieurs de sensibilisation à la nature et aux espèces locales d'ici un an.
- ◆ Participer chaque année à au moins 3 ateliers de retours d'expérience sur les actions en faveur de la biodiversité⁵².

50. *Sensibiliser & mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments? État des lieux des pratiques et perspectives*, UICN, 2018

51. D'après *act4nature, les entreprises pour la biodiversité : publication des engagements*, act4nature, 2018
Guide 2020

52. <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/>

Enfin vous pouvez mettre en place des **actions de mécénat ou d'investissements financiers en faveur de la biodiversité**. En effet toute entreprise peut apporter un soutien financier, technique ou matériel à une action ou un organisme agissant

en faveur de la biodiversité. Vos placements financiers peuvent également vous permettre d'agir en faveur de la biodiversité, avec les obligations vertes par exemple.



EXEMPLES D' ACTIONS DE MÉCÉNAT

- ◆ D'ici 2025 allouer 5 000€ à la restauration d'une zone humide de la région par une association.
- ◆ Investir 2 % de ses bénéfices de l'année passée dans des obligations vertes agissant en faveur de la biodiversité d'ici 2 ans.
- ◆ Créer une fondation d'entreprise ou un fonds de dotation axé sur la biodiversité d'ici 4 ans.



BIODIVERSITREE : UNE FORÊT D'IDÉES POUR VOTRE TERRAIN D'ACTION

Retrouvez d'autres exemples d'actions volontaires sur <https://www.biodiversitree.be/fr/catalogue-des-actions>

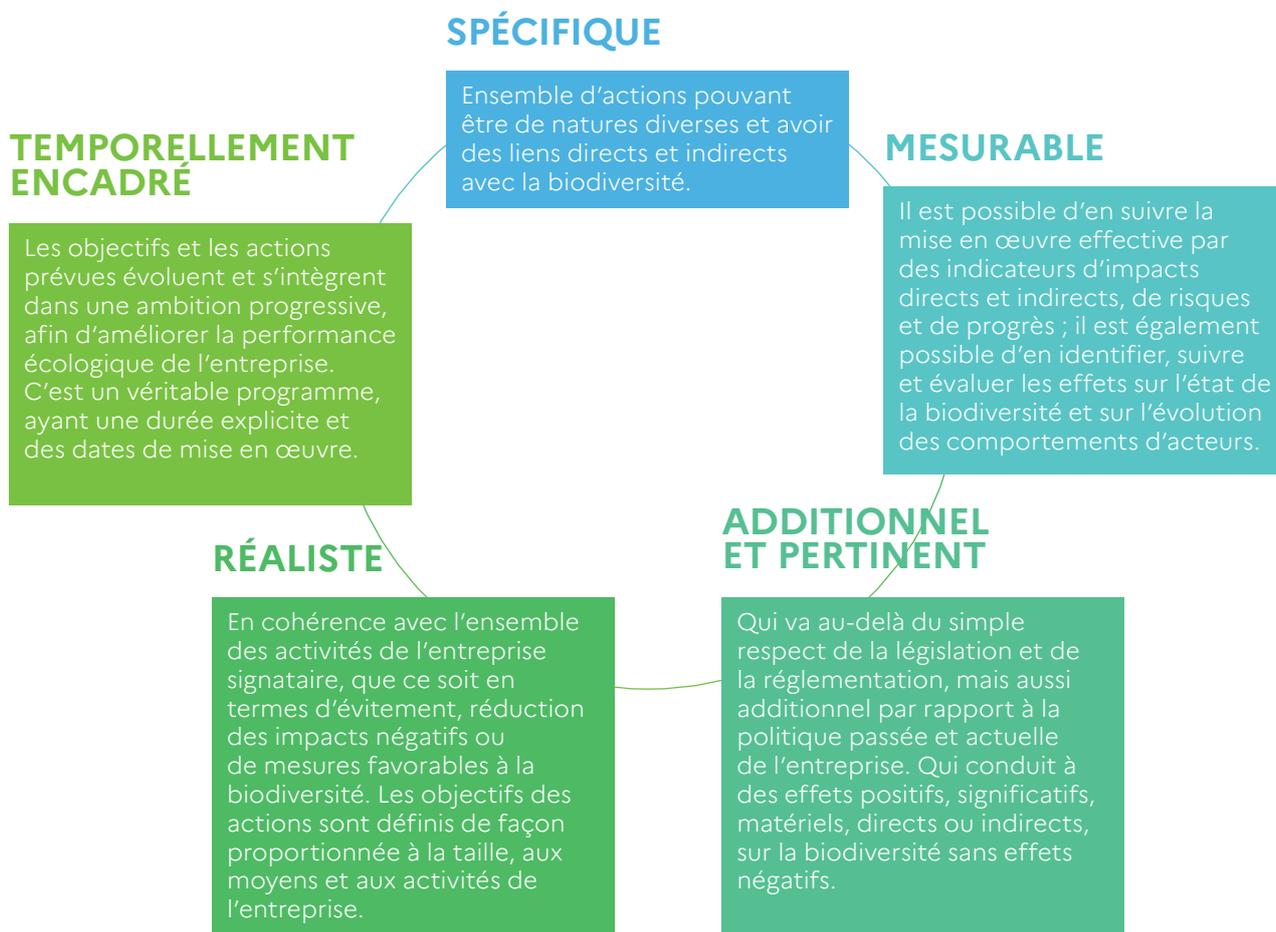
Élaborer des objectifs SMART Partie C - 2 & 3 du formulaire

Pour mettre en place un plan d'actions efficace et robuste, il vous est recommandé de fixer, pour chaque action, des objectifs spécifiques, mesurables, additionnels et pertinents, réalistes et temporellement encadrés (SMART – cf. schéma ci-contre).

Il est généralement pertinent de co-construire ces objectifs avec vos parties prenantes internes et externes, c'est-à-dire qui soient en accord avec les capacités internes de votre entreprise (de

changement des processus, de mobilisation des fournisseurs, etc.) et en accord avec les attentes de vos parties prenantes comme par exemple vos clients, vos salariés les plus soucieux de l'environnement ou encore les ONG de protection de la nature.

Concernant la temporalité de votre plan d'actions, et donc les échéances de vos objectifs, il vous est proposé de construire un plan d'actions sur une durée de 2 ou 4 ans.



Identifier des indicateurs de suivi

40

Pour chaque action, vous devez déterminer des indicateurs de suivi de vos résultats. Les indicateurs clés de performance (ICP ou KPI en anglais), permettent à une entreprise de mesurer ses performances et son avancée par rapport à ses objectifs. Ils représentent une donnée chiffrée sur un élément de résultat lié à l'action. Pour chaque action, de multiples indicateurs peuvent être choisis ; il est alors judicieux de se concentrer sur un nombre restreint d'indicateurs qui soient

aisés à collecter et qui permettent de mesurer les résultats de l'action et l'atteinte de l'objectif. Au-delà d'un suivi de la réalisation des actions avec des indicateurs de moyens (ex : nombre d'actions mises en place, nombre de collaborateurs formés), il est également pertinent de s'équiper d'indicateurs permettant de s'assurer de la réduction des impacts sur la biodiversité (ex : quantités de polluants relâchés, surfaces artificialisées...)

Qu'est-ce qu'un bon indicateur de suivi ?⁵³

- Simple : l'indicateur doit être formulé de façon claire et parlante, il doit être facile à comprendre, à interpréter, à présenter et à communiquer (dans un souci de pédagogie).
- Pertinent : l'indicateur entretient un rapport pertinent avec le phénomène qu'il décrit : il change toujours dans le même sens que lui, de manière proportionnelle, le mesure avec une faible marge d'erreur ou d'incertitude, ne peut pas être affecté par des biais ou des variables non pris en compte dans son calcul et il est peu ou pas influencé par des mesures imprécises ou des erreurs.
- Facile à renseigner : si un calcul est nécessaire pour obtenir l'indicateur, il doit être simple et bien expliqué. Il doit également se baser sur des données à la fois existantes, disponibles, de qualité et régulièrement mises à jour.
- Cohérent : les indicateurs des différents travaux de reporting (réalisés aux échelles internationales, régionales et nationales) doivent conserver entre eux un bon niveau de cohérence afin que les indicateurs d'échelles inférieures puissent alimenter les indicateurs de niveaux supérieurs.
- Opérationnel : si l'indicateur est utilisé comme outil d'aide à la décision, il doit être adapté et utile pour guider la décision et l'action.

53. D'après Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs : État des lieux et recommandations, UICN, 2016



QUELQUES EXEMPLES D'INDICATEURS

- ◆ Le nombre de corridors écologiques mis en place
- ◆ Le nombre de critères liés à la biodiversité intégrés dans les politiques d'achat
- ◆ Le nombre de collaborateurs formés
- ◆ Le montant alloué au mécénat en faveur de la biodiversité
- ◆ Le nombre de produits éco-conçus pour limiter l'impact de leur fin de vie sur la biodiversité
- ◆ Le nombre d'espèces préservées par l'action
- ◆ Le pourcentage de fournisseurs ayant mis en place des actions en faveur de la biodiversité
- ◆ Le nombre de produits possédant un emballage plus respectueux de la biodiversité
- ◆ Le nombre annuel d'heures dédiées au partage de pratiques et d'expériences sur la biodiversité
- ◆ Le nombre de partenariats signés pour travailler sur les sujets de biodiversité, etc.

Définir les moyens financiers, humains et matériels

Estimer les moyens financiers, humains et matériels nécessaires au bon déroulement de chaque action permet de garantir sa mise en œuvre. Pour cela, vous pouvez vous poser les questions suivantes :

- ◆ Quel budget est nécessaire à la mise en œuvre complète de l'action et à son suivi ? Vous identifiez par exemple les coûts d'achats, d'investissement ou de temps homme nécessaires à l'action.
- ◆ Qui est en charge de cette action et quelles parties prenantes internes et externes seront sollicitées pour sa mise en œuvre ? Par exemple le service RH pourra travailler sur les formations tandis que le service achats intègre les nouveaux critères liés à la biodiversité dans les pratiques d'achats.

- ◆ Quelles compétences et quelle charge de travail pour les collaborateurs ? Vous déterminez le temps nécessaire à la mise en place et au suivi de l'action pour son responsable et les autres collaborateurs impliqués.

- ◆ Quels matériels, logiciels, outils seront nécessaires à la mise en œuvre de l'action ? Avez-vous par exemple besoin de gants et de pinces pour dépolluer et restaurer une zone, ou d'une salle avec un équipement spécial pour une formation des fournisseurs...

En définissant les moyens associés à chaque action, vous vous assurez de votre capacité à les mettre en œuvre et vous organisez leur allocation dans le temps pour mener à bien l'ensemble du plan d'actions.



EXEMPLES DE MOYENS À MOBILISER

- ◆ Une entreprise de travaux investit 0,5 % de sa masse salariale dans la formation de ses ouvriers pour changer les pratiques sur les chantiers et lutter contre les espèces invasives.
- ◆ Une entreprise a recours à un établissement d'insertion pour une gestion écologique de ses espaces verts (dont « zéro phyto » et tonte raisonnée).

3. ANALYSER ET AMÉLIORER : METTRE EN PLACE DES PROCESSUS DE SUIVI ET RENFORCER SON ENGAGEMENT DANS LE TEMPS

A. S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue

Grâce à la mise en place d'objectifs SMART et d'indicateurs vous avez la capacité de suivre et d'analyser régulièrement l'avancée de vos actions. Il s'agit de prendre le temps, à échéance régulière et définie lors du cadrage du plan d'actions, d'examiner les mesures actuelles sur vos indicateurs et d'apprécier les résultats par rapport aux objectifs initiaux, dans une perspective d'amélioration continue. Cela vous permettra de comprendre les raisons qui ont menées à ces résultats afin de les prendre en compte dans vos futures planifications.

Il peut être nécessaire de s'appuyer sur vos parties prenantes (ressources internes, partenaires, experts

externes sur la biodiversité...) afin de comprendre les échecs éventuels d'actions menées. L'expert pourra alors vous guider sur des actions correctives à mettre en place afin d'atteindre l'objectif réel visé.

La démarche d'amélioration continue est, comme le montre le schéma ci-contre, une démarche itérative. Chaque bilan et chaque nouveau plan d'actions est l'occasion d'en apprendre plus sur les capacités de votre entreprise et de vos partenaires pour identifier les leviers qui permettront de renforcer vos ambitions dès à présent ou dans le plan d'actions suivant.

B. Rendre compte de ses actions et valoriser sa démarche

Il est demandé à chaque Entreprise engagée pour la nature de faire le bilan de l'exécution de son plan d'actions tous les deux ans et au terme de celui-ci.

Ce suivi vous permettra de valoriser l'avancée de votre plan d'actions et d'en présenter les

premiers résultats. Ces résultats pourront également être communiqués dans vos rapports de développement durable si vous en publiez ou dans votre déclaration de performance extra-financière si vous y êtes soumis.



VALORISER SON ENGAGEMENT

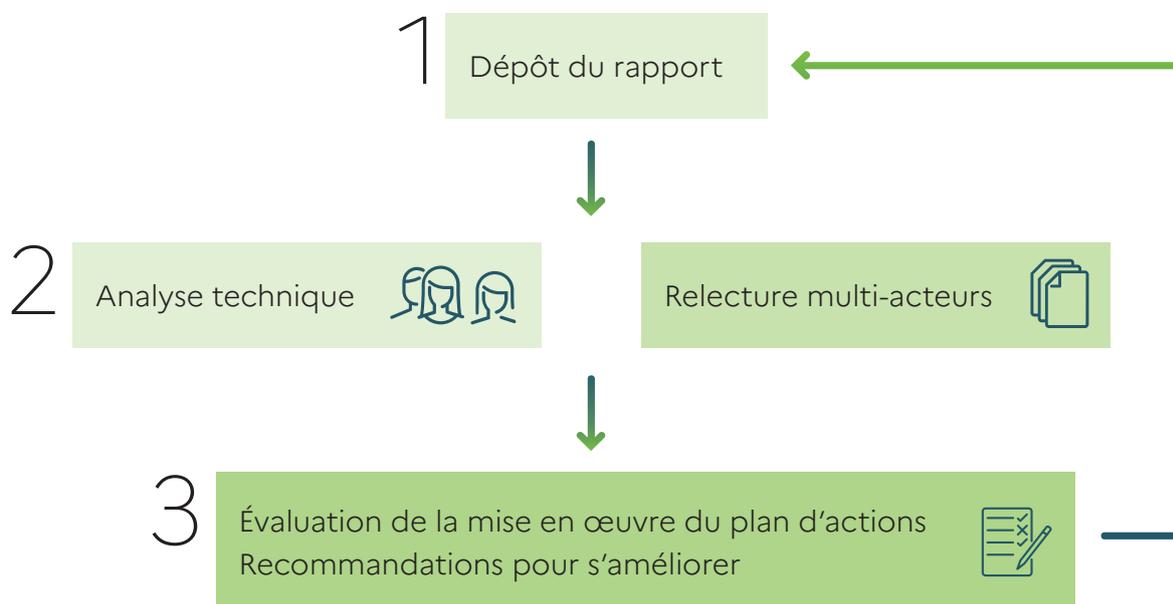
Il peut également être intéressant de valoriser une démarche ambitieuse et novatrice au sein de prix (comme les prix Entreprises et Environnement du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires⁵⁴, dans la catégorie biodiversité) ou par l'accès à une certification afin de faire reconnaître et évaluer votre démarche par un tiers ([AFAQ Biodiversité](#), [label environnementaux](#), [Forest Stewardship Council](#), [BiodiverCity](#), etc.).

4. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

Une fois votre plan d'actions déposé et validé, **vo**tre entreprise est engagée dans le programme et peut débuter la mise en œuvre de ses actions. Deux ans après la date du dépôt du plan d'actions, vous êtes tenu de faire un bilan de l'exécution de

vos engagements sous la forme d'un rapport de suivi transmis à l'OFB. Ce bilan est à renouveler tous les deux ans et à l'issue de la mise en œuvre du plan d'actions.

ÉTAPES DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION



Le suivi et l'évaluation de votre dossier se compose en deux étapes :

- **L'analyse technique de votre dossier** : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'actions selon 9 critères détaillés à la page suivante. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
- **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme

(Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises ; ONG, fondations ; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises.

L'évaluation permet ainsi à l'entreprise de se situer et lui fournit des recommandations pour s'améliorer.

L'entreprise est ensuite encouragée à modifier son plan d'actions ou à en déposer un nouveau.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES ENTREPRISES

RECEVABILITÉ DU FORMULAIRE

Vérifié suite au dépôt du plan d'actions

- 0.1 Tous les champs obligatoires sont remplis avec des éléments de réponse
- 0.2 L'entreprise a bien déposé les 10 principes communs signés (numéro de dossier valable et correspondant)
- 0.3 Deux actions minimum sont déposées dont au moins une action volontaire relève de la catégorie « Actions volontaires concernant votre cœur de métier »

AMBITION DE L'ENGAGEMENT

Évaluée suite au dépôt du plan d'actions

Engagement spécifique

- 1.1 L'entreprise a décrit des actions spécifiquement liées à la biodiversité et intelligibles
- 1.2 L'entreprise a mis en place un mode de suivi et de gestion cohérent

Engagement mesurable

- 1.3 L'entreprise a défini des indicateurs de suivi pertinents pour chaque action mise en place
- 1.4 Pour chaque action, l'entreprise a défini un objectif chiffré
- 1.5 L'entreprise a mis en place des moyens efficaces pour assurer une évaluation et une amélioration régulières du plan d'actions

Engagement additionnel et pertinent

- 1.6 Les différentes parties prenantes pertinentes internes et externes ont été identifiées pour participer à la construction du plan d'actions volontaire
- 1.7 Le plan d'actions propose des actions effectives ayant un impact réel sur la biodiversité
- 1.8 Le plan d'actions volontaire proposé propose un saut qualitatif ou quantitatif par rapport aux actions passées de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité
- 1.9 Le plan d'actions s'inscrit dans un ou plusieurs cadres internationaux, nationaux et régionaux pertinents

Engagement réaliste

- 1.10 Les enjeux majeurs identifiés sont en lien direct avec le cœur d'activité de l'entreprise, ses impacts et ses dépendances vis-à-vis de la biodiversité
- 1.11 L'entreprise a défini un périmètre d'action cohérent au regard de ses impacts et des enjeux de biodiversité liés
- 1.12 Le plan d'actions volontaire permet de répondre, avec des échéances bien définies, aux enjeux majeurs identifiés dans l'état des lieux
- 1.13 Le plan d'actions volontaire et ses objectifs sont proportionnés à la taille de l'entreprise, à son statut, et à ses capacités techniques, humaines et financières
- 1.14 L'entreprise a identifié des moyens humains cohérents
- 1.15 L'entreprise a identifié des moyens matériels cohérents
- 1.16 L'entreprise a identifié des moyens financiers cohérents

Engagement temporellement encadré

- 1.17 La durée du projet et ses objectifs semblent réalistes au regard du projet, des enjeux et des moyens de mise en œuvre identifiés
- 1.18 L'entreprise a défini des échéances pour ses actions et a décrit un planning de réalisation progressif et répondant aux enjeux identifiés

MISE EN ŒUVRE DE L'ENGAGEMENT

Évaluée suite au dépôt du plan d'actions

Implication effective des parties prenantes pertinentes internes et externes

- 2.1 La direction de l'entreprise s'est impliquée dans le suivi et la mise en œuvre du plan d'actions, de manière adéquate
- 2.2 L'entreprise a impliqué de manière adéquate, dans la mise en œuvre de son plan d'actions, les parties prenantes pertinentes internes (collaborateurs, autres parties prenantes internes...)
- 2.3 L'entreprise a impliqué de manière adéquate, dans la mise en œuvre de son plan d'actions, les parties prenantes pertinentes externes (clients, fournisseurs/sous-traitants, associations, partenaires techniques ou scientifiques,...)

Suivi du planning et des indicateurs

- 2.4 L'action 1 a été amorcée ou réalisée selon les échéances prévues et les résultats sur les indicateurs de l'action sont cohérents par rapport au planning et aux objectifs
- 2.4 (bis). L'action 2 a été amorcée ou réalisée selon les échéances prévues et les résultats sur les indicateurs de l'action sont cohérents par rapport au planning et aux objectifs

Démarche d'amélioration continue

- 2.5 L'entreprise a suivi les indicateurs de résultat et, si besoin, a ajusté de manière pertinente et justifiée son plan d'actions pour le garder cohérent avec les évolutions éventuelles des enjeux ou du périmètre d'activité de l'entreprise

Cohérence des résultats avec les enjeux

- 2.6 Les résultats obtenus sont cohérents avec les objectifs que s'est donné l'entreprise pour répondre aux enjeux de biodiversité identifiés

Agroécologie

Façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Les parties prenantes sont les personnes ou organismes qui peuvent soit influencer sur une décision ou une activité de l'entreprise, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité de l'entreprise. Des exemples de parties prenantes sont présentés dans le schéma p. 30.

Artificialisation des sols

Désigne l'augmentation de la superficie des sols artificialisés à l'échelle d'un territoire. Les surfaces artificialisées désignent toute surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue ou non. Les surfaces artificialisées incluent les sols bâtis à usage d'habitation (immeubles, maisons) ou à usage commercial (bureaux, usines, etc.), les sols revêtus ou stabilisés (routes, voies ferrées, aires de stationnement, ronds-points, etc.), et d'autres espaces non construits mais fortement modelés par l'activité humaine (chantiers, carrières, mines, décharges, etc.). Cette catégorie inclut également des espaces « verts » artificialisés (parcs et jardins urbains, équipements sportifs et de loisirs, etc.). Les surfaces artificialisées peuvent donc se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance, voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures, ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus). Elles se distinguent par leur degré d'imperméabilisation.

Biodiversité

Diversité de l'ensemble du vivant sur terre. Elle représente à la fois la diversité des milieux, la diversité des espèces, la diversité génétique au sein d'une même espèce mais aussi toutes les relations et interactions qui existent entre ces différents milieux, espèces et individus. La biodiversité, en constante évolution, permet l'équilibre des écosystèmes et a permis le maintien de la vie sur Terre pendant les 4 derniers milliards d'années.

Biomimétisme

Démarche qui consiste à aller chercher son inspiration, pour une innovation durable, dans la nature, où l'on trouve des stratégies à la fois performantes et résilientes pour synthétiser et dégrader des matériaux, se fixer ou se déplacer, stocker ou distribuer l'énergie, traiter l'information, organiser les réseaux et les échanges, et bien d'autres choses encore.

Continuité écologique

Ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales (corridors écologiques). La Trame verte et bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relie.

Corridors écologiques

Espaces qui assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Ecosystèmes

Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, climatique, etc. Les éléments constituant un écosystème développent un réseau d'échange d'énergie et de matière permettant le maintien et le développement de la vie.

Espèce exotique envahissante

Espèce allochtone dont l'introduction par l'homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques ou économiques ou sanitaires négatives.

Génie écologique

Conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes. Le génie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes.

Ajouter Parties prenantes

Les parties prenantes sont les personnes ou organismes qui peuvent soit influencer sur une décision ou une activité de l'entreprise, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité de l'entreprise. Des exemples de parties prenantes sont présentés dans le schéma p. 30.

Reporting extra-financier

Le reporting extra-financier, aussi appelé Rapport développement durable ou Rapport RSE, se définit comme la communication par une entreprise d'informations sociales, environnementales, sociétales et de gouvernance, contribuant ainsi à une meilleure transparence sur ses activités, ses caractéristiques et son organisation. En tant que tel, il constitue un fondement important de la politique de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes, des citoyens et de l'État. Les grandes entreprises françaises et européennes doivent publier un tel document, aujourd'hui appelé Déclaration de performance extra-financière (DPEF).

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

La RSE est la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets qu'elles exercent sur la société. Pour assumer cette responsabilité, il faut au préalable que les entreprises respectent la législation en vigueur et les conventions collectives conclues entre partenaires sociaux. Afin de s'acquitter pleinement de leur responsabilité sociale, il convient que les entreprises aient engagé, en collaboration étroite avec leurs parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations en matière sociale, environnementale, éthique, de droits de l'Homme et de consommateurs dans leurs activités commerciales et leur stratégie de base. Afin de recenser, prévenir et atténuer les effets négatifs potentiels qu'elles pourraient avoir, les grandes entreprises et les entreprises particulièrement exposées au risque d'avoir ce type d'effets, sont incitées à faire preuve de la diligence qui s'impose en fonction des risques, y compris dans leurs chaînes d'approvisionnement.

Services écosystémiques

Utilisation par l'homme des fonctions écologiques de certains écosystèmes, à travers des usages et une réglementation qui encadrent cette utilisation. Par souci de simplicité, on dit que les écosystèmes « rendent » ou « produisent » des services. Toutefois, une fonction écologique ne prend la forme d'un service à l'homme que dans la mesure où les pratiques sociales reconnaissent le service comme tel, c'est-à-dire reconnaissent l'utilité de la fonction écologique pour le bien-être humain. Ce sont, par exemple, la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, les ressources qui nourrissent les animaux domestiqués ou chassés, l'activité des pollinisateurs des cultures, des micro-organismes qui produisent et entretiennent les sols, la séquestration naturelle de carbone dans le bois, les sols, les mers et le sous-sol, ou encore le recyclage permanent des nutriments et de la nécromasse par les animaux, champignons, bactéries.



Guides, outils

- Global Compact et UICN. 2012. *A framework for corporate action on biodiversity and ecosystem services*
- ISO. 2015. Norme ISO14001
- Lake Constance Fondation et Global Nature Fund. 2016. *EMAS & biodiversity : How to address biodiversity protection through environmental management systems*
- Ministère de la Transition écologique et solidaire. 2018. *Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée 2018-2030*
- Mission économie de la biodiversité et CDC biodiversité. Juillet 2015. *Entreprises et biodiversité : quels outils pour quelles décisions? Analyse comparative et outils opérationnels pour l'action, Les Cahiers de BIODIV'2050 n°7*
- OCDE. 2019. *Financer la biodiversité, agir pour l'économie et les entreprises*
- UICN France. 2016. *Le reporting biodiversité des entreprises et ses indicateurs : Etat des lieux et recommandations*
- UICN France. 2018. *Sensibiliser & mobiliser les salariés d'entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments? Etat des lieux des pratiques et perspectives,*
- UICN et CEESP. 2016. *Policy matters : certification and biodiversity : how voluntary certification standards impact biodiversity and human livelihoods*
- WBCSD, WRI et Meridian Institute. 2009. *Évaluation des services rendus aux écosystèmes : Guide Pratique pour l'identification des risques et opportunités issus de l'évolution des écosystèmes*

Rapports et documents académiques

- Anastasia Wolff. 2018. *Responsabilité sociétale : quelle contribution des entreprises à la conservation de la biodiversité*
- Act4nature. 2018. *act4nature, les entreprises pour la biodiversité : publication des engagements*
- EFSE, CEREMA, FRB et le MTES. 2016. EFSE : *Le service de pollinisation*
- FRB et AFB. 2019. *Évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques : Principaux messages de l'évaluation IPBES*
- IPBES. 2016. *Pollinisators vital to our food supply under threat*
- IPBES. 2019. *Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session*
- Millenium ecosystem assessment. 2005. *Rapport de synthèse sur l'évaluation des Ecosystèmes pour la Millénaire*
- ONB. 2019. *La nature sous pression pourquoi la biodiversité disparaît? Bilan 2019 de l'ONB.*
- *La biodiversité française en déclin, 10 ans de chiffres-clés par l'Observatoire national de la biodiversité, Bilan 2022 de l'ONB, ONB, 2023*

Textes de loi et ordonnances

Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Directive Natura 2000 (directive Habitat-Faune-Flore) 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

Directive 2009/147/ce du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages

Vidéos

Equipe TICE SupAgro. 2014. w. Youtube.com



Entreprises engagées pour la nature est un programme du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portée par l'Office français de la biodiversité. Elle constitue le volet « entreprises » de l'initiative « Engagés pour la nature », aux côtés des territoires et des partenaires qui les accompagnent et se mobilisent auprès des citoyens. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

Pour en savoir plus :



Rendez-vous sur :

<https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises>



et sur les réseaux sociaux :

#engagespourlanature